

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

Délibération n° 2021-134- DC

Date d'affichage :

Le 2 décembre 2021

Effectif statutaire : 81
Membres en exercice : 81
Quorum : 41
Présents : 58
Excusé(s) : 18
Dont représenté(s) : 15
Absent(s) : 5

Nombre de votants : 73

Secrétaires de séance :

*Béatrice BERTRAND et Eric
POEHR*

Le vingt cinq novembre deux mille vingt et un à 17 heures 15, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis Salle Galaxie du PAMA à ALLONNES, sur convocation faite par Monsieur Jackie GOULET, Président, le dix neuf novembre deux mille vingt et un.

Présents : (58)

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Jérôme HARRAULT, Grégory PIERRE, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Christian RUAULT, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERON, Eric TOURON, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Yann PILVEN Le SEVELLEC, Guillaume MARTIN, Jeannick CANTIN, Jacky MARCHAND, Alain BOURDIN, Eric LEFIEVRE, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Pierre-Yves DELAMARE, Fabrice BARDY, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Gilles BARDIN, Béatrice BERTRAND, Loïc BIDAULT, François BREE, Laurence CAILLAUD, Sébastien CAILLEAU, Christophe CARDET, Bertrand CHANDOUINEAU, Bruno CHEPTOU, Patricia COCHET, Marie-Luce DURAND, Catherine EVILLARD, Bernard HENRY, Géraldine LE COZ, Sylvain LEFEBVRE, Claudie MARCHAND, Nicole MOISY, Marc-Antoine NERON, Nicole PEHU, Eric POEHR, Bruno PROD'HOMME, Sylvie TAUGOURDEAU.

Dont suppléé(s) remplacé(s) :

Gilles TALLUAU à Sylvie BELLANGER

Excusés : (18)

Frédéric MORTIER, Rodolphe MIRANDE, Marc BONNIN, Sophie TUBIANA, Arnel FROGER, Gilles ROUSSILLAT, Pierre-Yves DOUET, Isabelle ISABELLON, Jean-François MIGLIERINA, Arlette BOURDIER, Michel DELPHIN, Isabelle DEVAUX, Gaëlle FAURE, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Nathalie LIEBAULT, Nathalie MORON, Noël NERON

Dont excusés avant donné pouvoir : (15)

Frédéric MORTIER à Sylvain LEFEBVRE, Sophie TUBIANA à Loïc BIDAULT, Arnel FROGER à Sylvie PRISSET, Gilles ROUSSILLAT à Fabrice BARDY, Pierre-Yves DOUET à Jackie GOULET, Isabelle ISABELLON à Jean-Pierre ANTOINE, Jean-François MIGLIERINA à Sandrine LION, Arlette BOURDIER à Thomas GUILMET, Michel DELPHIN à Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX à Sylvie BEILLARD, Gaëlle FAURE à Géraldine LE COZ, Béatrice GUILLON à Bruno PROD'HOMME, Nathalie LIEBAULT à Sylvie TAUGOURDEAU, Nathalie MORON à Anatole MICHEAUD, Noël NERON à Astrid LELIEVRE.

Absents : (5)

Isabelle GRANDHOMME, Pierre de BOUTRAY, Emmanuel BRAULT, Nathalie SECOUÉ, Patricia VILLARME

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi que la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

1. Contexte économique

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception en préfecture : 03/12/2021

1.1. Perspectives mondiales à l'automne 2021 : un rattrapage hétérogène

En 2021, grâce au déploiement des campagnes de vaccination et aux mesures de soutien budgétaires et monétaires, l'économie mondiale rebondirait nettement (+6,0 %) et l'activité retrouverait son niveau pré-crise.

En 2022, l'activité mondiale continuerait de croître à un rythme dynamique (4 %). Le rythme de la reprise serait inégal : les États-Unis et les grands émergents (Chine, Inde, Brésil et Russie) retrouveraient, en moyenne annuelle leur niveau pré-crise dès 2021, les autres grandes économies avancées (Allemagne, Italie, France, Espagne et Royaume-Uni) seulement en 2022.

Par ailleurs, l'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme le pétrole ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation, notamment dans les économies de marché émergentes. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts.

Les perspectives varient néanmoins fortement sur le front de l'inflation. Si elle a nettement augmenté aux États-Unis et dans certaines économies de marché émergentes, elle reste relativement faible dans de nombreuses autres économies avancées, notamment en Europe.

Dans les pays du G20, la hausse des prix à la consommation devrait atteindre un pic vers la fin de 2021, puis décélérer tout au long de 2022.

Aussi, au-delà de l'évolution de la situation sanitaire, le rythme de la reprise dépendra du déploiement des plans de relance et du maintien de conditions financières favorables.

1.2. Une reprise de l'économie française annoncée en 2022

La reprise économique de la France, amorcée depuis le printemps, suit la tendance mondiale et devrait permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4 %) après un fort rebond en 2021 (+6 %).

Grâce à cette embellie, le déficit public devrait diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8 % du PIB en 2022. Un déficit public presque divisé par deux par rapport à 2020.

Ainsi, sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, la dette devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi stabilisation en 2021 (115,6 points).

Dans le contexte de crise sanitaire, les recettes prévues de l'État devraient bénéficier du rebond de l'activité en 2022. Ainsi, les recettes de l'État devraient poursuivre leur croissance grâce à la normalisation de la situation économique.

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, le solde budgétaire pourrait quant à lui sensiblement s'améliorer en 2022.

2. Le projet de loi de finances pour 2022 - pas de révolution pour les collectivités territoriales

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Il a pour objectif de favoriser la croissance économique, afin d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques.

La suppression progressive de la taxe d'habitation des ménages les plus aisés va se poursuivre. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. L'abandon définitif de la taxe d'habitation, portant uniquement sur la résidence principale, est prévu pour 2023.

Accusé de réception en préfecture
043 209 071 876 3031 11 25 2021 124 DC-PE
Date de transmission : 03/12/2021
Date de dépôt : 03/12/2021

La mission "plan d'urgence" créée au début de la crise pour financer le soutien aux entreprises et aux ménages est prolongée, mais sera dotée seulement de 200 millions d'euros pour l'achat de masques. Au total, 80 milliards d'euros de 2020 à 2022 ont été mobilisés dans ces mesures d'urgence (fonds de solidarité, chômage partiel, etc.). Le gouvernement a aussi provisionné 2,7 milliards d'euros pour d'éventuels défauts de remboursements de prêts garantis par l'État, sur 140 milliards d'euros de crédits alloués par les banques.

L'État accordera en 2022 le même montant de dotation globale de fonctionnement (DGF) que cette année, conformément aux engagements pris par l'exécutif en début de mandat. À l'intérieur de l'enveloppe, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter chacune de 95 millions d'euros, contre plus 90 millions d'euros en 2021.

S'agissant des dotations destinées à l'investissement local, le gouvernement, pour abonder les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE), inscrit 350 millions d'euros de plus pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Comme annoncé l'année dernière, le PLF 2022 est l'occasion pour l'exécutif de réformer les indicateurs financiers et fiscaux.

Les effets combinés des réformes fiscales d'une part (suppression de la THRP / baisse de la TFPB & de la CFE des établissements industriels), et des nouvelles modalités de calcul des indicateurs financiers d'autre part, seraient neutralisés pour 2022.

Les premiers effets de ces changements ne devraient intervenir qu'en 2023, et lissés dans le temps (il est prévu de régler cette question par décret).

3. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

3.1. Les perspectives financières 2022-2026

Si les charges de fonctionnement sont globalement contenues, la structuration du budget pourrait se trouver fragilisée par une définition trop aléatoire des actions et projets menés année après année. Ainsi, trois points de vigilance doivent attirer notre attention dans les semaines à venir :

- la nécessité d'établir avec une grande précision le plan pluriannuel d'investissement. La meilleure stratégie financière sera celle qui parviendra, grâce à une définition claire et exacte de la totalité des actions menées jusqu'à la fin du mandat, à gagner en visibilité, en stabilité et en harmonie ;
- la nécessité de connaître, pour chaque projet d'investissement, le coût de fonctionnement généré. La création d'un nouvel indicateur du type « 1 euro investi = X euro de fonctionnement généré » ou, à l'inverse, « 1 euro investi = X euro de fonctionnement supprimé », nous permettra d'ajuster au mieux nos investissements sur les moyen et long termes ;
- la nécessité de poursuivre l'effort en matière de réduction des charges de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat, conjuguée à la hausse de nos recettes. Un travail de dentelle doit ainsi être mené à l'intérieur de chaque budget de fonctionnement, sans pour autant perturber l'efficacité de la collectivité. Le mot d'ordre est le suivant : faire mieux avec moins, afin de sauvegarder la santé financière de la collectivité sur les moyen et long termes.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité n'est quant à lui pas à remettre en question, les règles du jeu étant définis jusqu'en septembre 2023. Il est estimé que le temps de cette stabilité est nécessaire afin de mieux préparer les projets à venir et affiner la programmation pluriannuelle d'investissements.

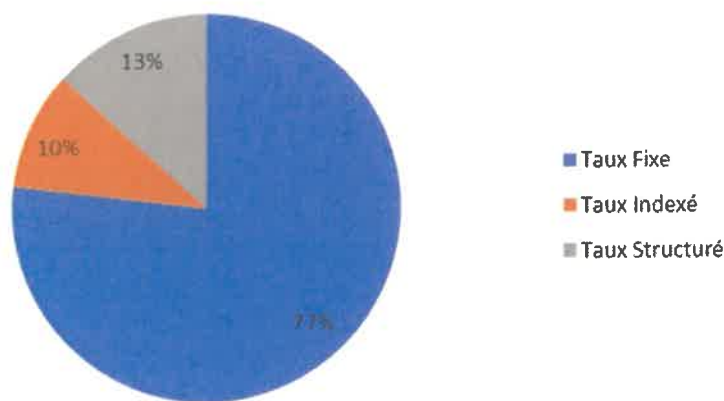
3.2. La dette

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2022 s'établit à 14 157 076 €, soit à 135€ par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 369 € par habitant.

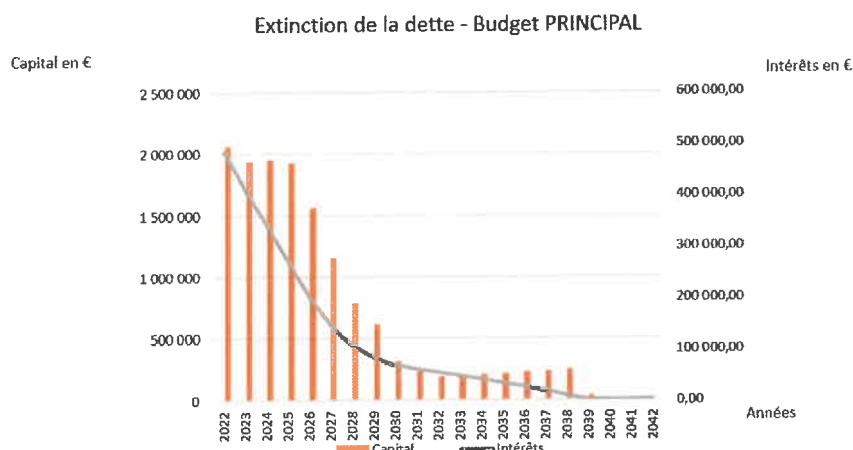
Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne est de 3 années en 2021. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans), au seuil d'alerte (10 ans) ou au seuil indépasseable (15 ans).

La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 77% d'emprunts à taux fixe (10 889 413 €), 10% d'emprunts à taux indexés (1 384 423 €), et 13% d'emprunts à taux structurés (1 883 333 €).

Structure de la dette 2022 BUDGET PRINCIPAL



Parmi les emprunts dits « structurés », il est à noter que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose dans son stock de dette d'un emprunt « revolving » contracté en décembre 2005 auprès de la BFT (repris par le CACIB en 2012) pour un montant de 5 750 000€ jusqu'en 2026. Le capital restant dû au 1er janvier 2022 sur le budget principal est de 1 750 000€. Cet emprunt est maîtrisé et suivi de manière active pour étudier les conditions d'une sortie éventuelle.



La dette s'éteint réellement en 2052 et non en 2040 comme retracé dans le graphique mais de 2040 à 2052, il s'agit de la comptabilisation d'un bail à construction de 4 517€/an.

4. Une politique d'investissements assurée

La préparation du budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire est certes un exercice technique, mais doit surtout être la traduction budgétaire fidèle des orientations politiques de l'exécutif. C'est là que doivent se lire, pour l'année 2022 et les suivantes, les trois priorités du mandat : l'économie, qui doit impérativement mobiliser nos moyens et notre énergie ; l'écologie, qui continue d'offrir des opportunités en matière de qualité de vie, d'emploi et d'innovation ; le service au public et l'aménagement du territoire, afin de créer ou renforcer partout sur le territoire nos conditions d'attractivité.

Le budget primitif 2022 qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire concrétisera les axes suivants :

4.1. L'économie

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de dépôt en préfecture : 03/12/2021

Le développement économique est et doit être une priorité. C'est bien lui qui doit permettre la création d'emplois et la production de richesses, elles-mêmes conditions nécessaires d'un développement social et culturel plus juste, plus équitable et plus harmonieux. De ce point de vue, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de mettre en place un plan stratégique capable de développer, d'accompagner et de soutenir l'ensemble des filières économiques présentes sur le territoire : l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tertiaire, le tourisme et le patrimoine, l'agriculture et la ruralité (et notamment la filière bois et la filière cheval), filières auxquelles s'ajoute nécessairement une politique forte en matière d'emploi, de formation et d'insertion. En soutenant toutes ces filières, c'est bien la totalité du territoire qui est visé, dans sa globalité autant que dans la richesse de ses attributs particuliers et localisés. Cet accompagnement de l'ensemble des filières se conjugue en outre à l'aménagement numérique du territoire, tout comme à l'aménagement urbanistique évoqué plus loin : l'agglomération, adhérente du syndicat Anjou Numérique, continuera ainsi de participer activement à la coordination du déploiement du très haut débit pour tous et notamment pour les entreprises.

4.1.1. Le développement économique industriel, agricole, commercial, artisanal, tertiaire et touristique

L'objectif est de donner au territoire des moyens à la hauteur de nos ambitions en matière de développement économique. Ainsi, en 2022, la Communauté d'Agglomération :

- ➔ renforcera sa politique en matière de développement de l'industrie avec notamment :
 - la continuation des aides à l'investissement productif, à la recherche et au développement
 - le déploiement du projet Écologie Industrielle Territoriale en lien avec le plan d'actions Économie circulaire ;
 - en concourant au déploiement industriel du projet Deep Data, auquel doit faire écho une réflexion
 - sur l'installation de nouvelles formations en lien avec le numérique au pôle régional de formations ;
- ➔ poursuivra sa politique en faveur du commerce et de l'artisanat dans les centres-villes et les centres-bourgs du territoire, à travers notamment :
 - la poursuite du FISAC
 - le développement d'une offre immobilière adaptée
 - la continuation du projet de cour artisanal au sein du quartier prioritaire de Saumur,
- ➔ accélérera son accompagnement du développement du secteur tertiaire avec la création d'une offre immobilière de bureaux permettant l'implantation de nouvelles activités ;
- ➔ accélérera le développement touristique du territoire avec :
 - le démarrage opérationnel du projet Loire à Vélo troglo ;
 - le développement de nouvelles liaisons cyclables visant à valoriser le patrimoine du territoire Saumur Val de Loire et se raccrochant aux véloroutes nationales telles que la Loire à Vélo ou la Vélofrancette ;
 - l'initiation de projets de coopération avec les intercommunalités voisines de la Vienne et des Deux-Sèvres autour de la valorisation de la Dive ;
- ➔ poursuivra ses actions en matière d'agriculture avec la finalisation de son Projet Alimentaire Territorial, sa mise en œuvre et la continuation du projet de création d'une cuisine centrale
- ➔ portera une attention particulière à l'innovation économique, sociale et écologique :
 - en poursuivant le travail collaboratif et de prospection et d'innovation avec Angers Technopôle ;
 - en soutenant les projets en faveur des énergies renouvelables (méthanisation, hydrogène, valorisation du CO2...)
- ➔ poursuivra son investissement dans le foncier et l'immobilier pour répondre aux demandes de nouvelles implantations d'entreprises ;
- ➔ soutiendra le dispositif d'aide en faveur de la création et de la transmission d'entreprises Initiative Anjou par un nouvel abondement au fonds de prêt ;
- ➔ développera son soutien à la filière équine et notamment à travers le projet de valorisation et de développement du site équestre de Verrie et la création de nouveaux circuits équestres ;

4.2. La formation, l'emploi et l'insertion

Le développement économique doit impérativement s'accompagner d'une politique forte en matière de formation, d'insertion et d'emploi : si la baisse du taux de chômage doit être un objectif permanent, elle doit faire l'objet d'actions spécifiques en matière de rencontre de l'offre et de la demande, de retour à l'emploi ou encore de mobilités. Ainsi, la Communauté d'Agglomération :

- soutiendra le déploiement de relais pour l'emploi sur l'ensemble des pôles afin d'apporter pour tous les publics un service d'information, de conseil et d'orientation ;
- poursuivra son soutien en faveur de l'insertion des jeunes, grâce notamment à la Mission locale et à Unis Cités ;
- poursuivra son soutien aux chantiers d'insertion dans le cadre d'une nouvelle feuille de route établie avec les différents acteurs et financeurs ;
- renforcera son action en faveur des clauses sociales dans les marchés publics ;
- poursuivra l'expérimentation CLEFOP, pour laquelle Saumur Val de Loire est territoire expérimental ;
- s'attachera à développer de nouvelles formations au sein du Pôle régional de formation ;
- facilitera les réflexions et les projets en faveur du développement de formations pour les métiers en tension, et notamment dans le secteur du bâtiment

4.2. L'écologie

L'écologie constitue la seconde priorité de ce mandat. Elle doit être au cœur de tous les projets, car elle est une exigence de chaque instant. Essentielle en matière d'eau et d'assainissement, de déchets, de prévention des risques, de préservation des milieux naturels et aquatiques, elle l'est aussi en matière d'économie, d'agriculture, de mobilités, de solidarité ou d'aménagement. C'est parce qu'elle offre à notre territoire de nombreuses opportunités – créations d'emplois, innovations territoriales, qualité du cadre de vie... – qu'elle doit faire l'objet non seulement d'un regard attentif mais aussi d'investissements et d'actions soutenus.

4.2.1. Environnement, Déchets et Transition énergétique

Service public de gestion des déchets

Dans un objectif de cohérence territoriale, la Communauté d'Agglomération poursuit son projet de reprise de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et d'harmonisation des services. Au 1er janvier 2022, le secteur du SMITOM Sud Saumurois sera repris par la CASVL. La population gérée en direct par la collectivité passera ainsi de 79 000 habitants à 99 000 habitants, soit une augmentation de +25% de son territoire.

Le budget 2022 a été construit dans la continuité de l'équilibre budgétaire global du service et de la fiscalité auparavant votée et intègre la reprise des secteurs du Douessin et du Gennois (qui représente, dans le contrat d'exploitation conclu avec la SPL Saumur Agglopropreté, une augmentation du forfait de +11%).

Au-delà de ce changement majeur qui signe l'achèvement de l'extension du champ d'action de la Communauté d'Agglomération et de sa SPL Agglopropreté, qui désormais devra trouver son rythme de stabilité, 2022 sera marquée :

- par le réaménagement, d'un point de vue sécuritaire et environnemental, du centre d'environnement de Bellevue afin de pouvoir accueillir l'ensemble des ordures ménagères du territoire ;
- par des investissements dans les déchèteries (gardes-corps, plateforme de stockage, signalétique...) et par l'achat de nouvelles colonnes aériennes ou enterrées ;
- par le renforcement des actions visant à mieux valoriser et mieux réduire les déchets, notamment via la mise en œuvre du Programme Local de Prévention et du Plan d'action Économie circulaire.

Transition énergétique

L'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec l'ensemble des partenaires. L'un des axes forts demeure la nécessité de rendre accessible ce Plan au plus grand nombre grâce à un programme d'action et de sensibilisation auprès des habitants et des entreprises.

En parallèle du PCAET, en 2022 l'agglomération :

- s'engagera avec la Ville de Saumur pour obtenir la labellisation Cit'ergie
- finalisera son schéma directeur énergies renouvelables ;
- lancera l'installation d'ombrières ;
- mettra en service la centrale solaire au Champ de Liveau, à Montreuil-Bellay ;

poursuivra ses travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine communautaire et notamment la médiathèque de Saumur et la pépinière d'entreprise située à Distré, en même temps qu'elle affinera la comptabilité des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communautaire afin de pouvoir agir en faveur de leur réduction ;

- optimisera son parc automobile et remplacera des véhicules polluants par des véhicules propres.

4.2.2. La gestion des milieux aquatiques

La politique environnementale de l'agglomération passe aussi par la gestion des milieux aquatiques, notamment autour de la Loire et du Thouet. Ainsi, en 2022, la Communauté d'agglomération :

- continuera, pour le Thouet, sa politique en faveur prioritairement de la qualité de l'eau et de la cohabitation des différents usages, grâce à de nouveaux travaux de restauration morphologique, des travaux de sécurisation notamment à Montreuil-Bellay, l'élaboration d'un nouveau programme d'actions après un bilan du CTMA 2 et l'accompagnement du futur syndicat qui reprendra les missions de gestion du domaine public fluvial et de portage des travaux ;
- poursuivra son travail autour de la Loire avec la reconnexion d'une nouvelle boire sur la commune de Gennes et la valorisation des prairies inondables dans le lit endigué (en collaboration avec la Chambre d'Agriculture) ;
- poursuivra l'inventaire des zones humides en cohérence avec les méthodologies des SAGE concernés, notamment sur le bassin du Thouet et sur le bassin du Layon ;
- mettra en œuvre les 8 actions de son programme « Territoire Engagé pour la Nature », en partenariat avec le Parc Naturel Régional et des communes volontaires.

4.2.3. La prévention des risques naturels et technologiques

La prévention des risques demeure une préoccupation importante de la Communauté d'Agglomération tant les inondations comme les problèmes de cavité peuvent entraîner, et d'autres territoires ont été concernés dernièrement, des événements dramatiques. Ainsi, en 2022, la Communauté d'agglomération :

En matière de risque inondation :

- continuera d'accompagner les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise, notamment en proposant une uniformisation des Plans Communaux de Sauvegarde ;
- mènera les travaux définis par le Plan Global de Fiabilisation de la digue de Saumur (niveau de protection T50) et lancera l'application du Plan de Gestion de la Végétation dont l'objectif a été d'organiser et définir la gestion des arbres et arbustes sur le système d'endiguement ;
- suivra, en prévision de la récupération de la gestion du système d'endiguement, prévu en janvier 2024, la convention signé avec les EPCI du Val d'Authion pour confier à l'Établissement Public Loire une mission de préfiguration de cette reprise en gestion ;
- poursuivra sa participation au programme global de fiabilisation des levées de la Loire du Val d'Authion.

En matière de risque cavité :

L'agglomération continuera d'accompagner les communes, les services techniques et les particuliers confrontés à une problématique de cavités. Une réflexion devra être menée afin de structurer l'intervention sur le territoire, répondre aux besoins des communes et mobiliser des financements pour l'animation et le développement de la connaissance relative aux cavités par l'intermédiaire d'un travail de recensement et de cartographie. La Communauté d'agglomération travaille à la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Risques liés aux Cavités (PAPRICA) sur une partie du territoire.

4.2.4. Eau et assainissement

La Communauté d'Agglomération poursuit son programme d'investissement pour l'extension et la modernisation des réseaux et équipements d'eaux potables et eaux usées sur l'ensemble du territoire.

Les schémas directeurs d'eau potable (Nord Authion pour la première année) et d'assainissement (secteur du gennois) engagés en 2021 permettront d'identifier la programmation des travaux dans un cadre budgétaire contraint afin d'avoir une couverture complète du territoire d'ici la fin du mandat.

Les investissements prioritaires portent sur :

la sécurisation des sites de production d'eau potable ;

le développement des interconnexions pour la sécurisation de l'alimentation en eau des populations ;

- l'actualisation des études de schéma directeurs en adduction eau potable et assainissement ;
- les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable visant à améliorer les rendements des réseaux d'adduction eau potable ;
- le traitement des problèmes liés aux risques sanitaires et non conformités réglementaires ;
- l'amélioration de la productivité des services des régies et l'amélioration du service rendu aux usagers ;
- le développement de nouvelles technologies (systèmes intelligents) ;
- les mesures de protection de la ressource en eau potable autour des champs captants (préservation des captages « grenelles », et notamment celui de la Fontaine Bourreau à Montreuil Bellay à proximité de la zone de Méron et dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale).

Pour les besoins de la régie, un programme de construction d'un atelier technique de 700 m² est en cours d'études avec Alter. Les travaux devraient débuter en septembre 2022. Par ailleurs, la régie va commencer à déployer dès 2022 une télé-relève des compteurs d'eau sur son territoire jusqu'en 2024.

Dans le cadre de la gestion des Zones d'Activités par la CASVL, outre la sécurisation du captage de Fontaine Bourreau, l'agglomération étudiera la réalisation d'un bassin de traitement des eaux de voirie de la ZA Europe-Champagne. En complément, la remise à niveau de l'étanchéité des bassins de la ZA de Méron sera initiée dès 2022 afin de s'affranchir de toute potentielle infiltration polluante dans la nappe captée.

Enfin, le SPANC bénéficie depuis juillet 2020 d'une nouvelle application métier qui lui permet de gagner en productivité. La base de données clientèle a été consolidée en 2020 (données dans des formats différents issues des ex communautés de communes de Doué, Gennes et Longué), et devrait permettre de faciliter la mise en application des pénalités, ainsi que la reprise des contrôles de bon fonctionnement sur tout le territoire.

4.2.5. La mobilité

Parce qu'il s'agit d'un enjeu aussi bien économique, social qu'écologique, l'agglomération continuera le renforcement d'une mobilité durable, respectueuse de l'environnement, accessible à tous et au plus proche des besoins des habitants comme des entreprises. Ainsi, en 2022, la Communauté d'agglomération mettra en œuvre son schéma de développement des mobilités adopté en 2021 à travers plusieurs actions structurantes :

- le développement de l'offre de vélo AVAE ;
- le recensement des travaux d'aménagements cyclables portés par les communes pour que ces dernières puissent solliciter les aides financières disponibles ;
- l'élaboration du diagnostic et du schéma de développement des aires de covoiturage ;
- la définition des orientations politiques pour l'amélioration du réseau urbain de Saumur ;
- l'organisation d'événements pour promouvoir et favoriser la mobilité durable.

4.3. Les services au public et l'aménagement

Le service au public, conjugué à l'aménagement du territoire, constitue la troisième priorité de ce mandat, avec notamment tout ce qui a trait à la famille. Cette priorité intervient en complément indispensable au développement des secteurs de notre économie : il s'agit là de créer ou de renforcer partout sur l'agglomération toutes les conditions d'attractivité susceptibles d'améliorer le quotidien de nos populations et d'en attirer de nouvelles. De ce point de vue, on sait que la vitalité du secteur privé dépend beaucoup de la vitalité du secteur public et de la présence et de la qualité des services au public sur notre territoire, en zone urbaine comme en zone rurale. Là encore, la logique d'un niveau d'investissement public le plus élevé et le plus ambitieux possible doit venir faire levier pour attirer l'investissement privé. L'accessibilité à l'offre culturelle, le développement du sport santé, l'amélioration de l'habitat dans les centres-villes et centres-bourgs, la politique de la ville mais aussi le suivi des documents d'urbanisme et leur évaluation seront ainsi des priorités en 2022.

4.3.1. Les politiques sportives

Pour 2022, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire poursuit son souhait de proposer des équipements sportifs structurants et innovants en direction de tous les publics. Ainsi, en matière d'équipement, l'agglomération :

- poursuivra et achèvera pour septembre 2022 les travaux de réhabilitation du stade d'athlétisme d'Offard, équipement de niveau régional qui accueillera également une Maison des Sports d'Eau ;

- réalisera de nouveaux investissements sur l'ensemble du parc aquatique de la collectivité pour la sécurité et le bien-être des usagers et pour limiter les charges de fonctionnement des piscines ;
- déploiera l'installation de splash-pad pour apporter un aspect ludique et familial aux piscines ;

Au-delà des équipements sportifs et afin de favoriser la reprise post-pandémie, la Communauté d'agglomération poursuivra son accompagnement financier pour les manifestations sportives de compétence intercommunales (Marathon et la Loire, Saumurbantrail) et, surtout, renforcera sa politique en faveur du sport-santé, élément fort du Contrat Local de Santé. Dans le cadre de cette politique, menée en partenariat avec le Centre Hospitalier de Saumur, l'agglomération :

- relancera l'appel à projet « Donne du sport à ton corps »
- apportera un soutien financier aux communes pour l'achat de matériel « sport santé » en libre accès ;
- ciblera des dispositifs vers des patients atteints d'Affections Longues Durées ;
- déploiera un dispositif élargi et innovant de sport sur ordonnance et étudiera la création d'un lieu dédié au Sport Santé.

4.3.2. La culture

La vitalité culturelle du territoire est un élément important aussi bien de la qualité de vie du Saumurois autant que de son attractivité. Outre l'entretien de ses équipements culturels, la Communauté d'Agglomération vise pour 2022 une accessibilité renforcée de l'ensemble de son offre culturelle. Ainsi, la Collectivité :

- continuera à ouvrir le Théâtre Le Dôme à de nouvelles offres en renforçant l'animation de sa terrasse durant la période estivale et en sécurisant davantage cet espace ;
- finalisera l'étude financière pour ouvrir, en septembre 2022, un espace musical à Vernueil-le-Fourrier ;
- accompagnera les artistes amateurs du territoire notamment grâce à la création d'un nouveau temps fort ;
- renforcera la structuration du réseau des bibliothèques avec l'informatisation des équipements de Saint-Philbert-du-Peuple et d'Ambillou-Château et la poursuite de la réflexion sur l'aménagement de la nouvelle médiathèque de Longué-Jumelles avec le recrutement d'un maître d'œuvre ;
- achèvera les travaux de rénovation thermique de la médiathèque de Saumur ;
- poursuivra sa recherche de nouvelles recettes, notamment grâce au mécénat et à la location des espaces du Dôme.

4.3.3. L'habitat et l'accueil des gens du voyage

La Communauté d'Agglomération restera, en 2022, particulièrement active sur la question du logement, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs. Ainsi, la collectivité :

- s'engagera à hauteur de 3,1 millions d'euros pour améliorer l'habitat dans le cadre du programme d'Anjou Cœur de Ville. C'est 750 000 euros qui seront versés comme aides aux travaux et presque 2,4 millions d'euros pour le financement de l'animation des dispositifs ;
- poursuivra les travaux de mise en conformité avec les évolutions réglementaires successives (lois Molle, Alur, Egalité et Citoyenneté, Elan...) avec la nouvelle Conférence Intercommunale du Logement et la réécriture de la Convention d'équilibre territoriale. Le plan partenarial de gestion de la demande locative sociale, attente réglementaire, devra également faire l'objet d'une première écriture ;
- lancera, conformément aux ambitions du Plan Local de l'Habitat, une étude multi-cibles actifs et seniors et une étude de besoin pour répondre au souhait de sédentarisation des gens du voyage ;
- réalisera des travaux importants et nécessaires de mise aux normes sur les installations d'assainissement autonomes des aires d'accueil des gens du voyage ;
- recherchera, grâce à des améliorations techniques, une amélioration de la relation avec les usagers des aires d'accueil et une amélioration des conditions de travail des agents de la collectivité y intervenant ;

4.3.4. Les politiques sociales

L'année 2022 sera notamment marquée par la préparation de la Convention Territoriale Globale pour le secteur Saumur Loire Développement en lieu et place des Contrats Enfance Jeunesse. Si la première étape consiste en un diagnostic social partagé, la création d'un comité de pilotage et d'un comité technique seront nécessaires en 2022 pour composer une démarche stratégique partenarial et élaborer le projet de territoire qui aura pour objectifs le maintien et le développement des services aux familles. Au-delà de la rédaction de ce projet, l'agglomération en 2022 :

- renforcera la dynamique partenariale installée dans le cadre de la politique de la ville ;

poursuivra la mise en œuvre du NPNRU, dont l'effet levier pour la transformation du quartier est indéniable, notamment via la communication et la relance du conseil citoyen pour initier un « retour à l'information » des opérations en cours.

- en matière de prévention de la délinquance, continuera la réalisation du projet « Stop au harcèlement scolaire » à destination de l'ensemble des élèves de 4^e et 3^e du territoire. 1 000 collégiens de 8 collèges du territoire vont ainsi être sensibilisés. Le projet fera l'objet d'une évaluation avec l'ensemble des partenaires pour définir, ensuite, de nouvelles actions à mettre en œuvre ;
- s'attachera dans le cadre du Contrat Local de Santé pour lequel un appel à projets a été rédigé en concertation avec l'ARS, à constituer des groupes de réflexion en matière d'accès aux soins et de santé mentale afin de contribuer à l'amélioration de l'offre existante sur le territoire.

4.3.5. L'urbanisme

L'urbanisme demeure naturellement un sujet essentiel pour la Communauté d'agglomération, tant il est une donnée incontournable aussi bien en matière d'attractivité que de préservation de l'environnement. C'est dans cette perspective que la Loi Climat Résilience prévoit que le SCoT intègre, à l'occasion de sa mise en révision et au plus tard en août 2026, un objectif de réduction d'au moins de moitié de la consommation foncière par l'urbanisation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers constatés sur la décennie 2011-2021. Les PLU devront faire de même au plus tard en août 2027.

En l'attente, les documents d'urbanisme désormais en vigueur feront l'objet, comme c'est déjà le cas, d'évolutions en fonction du besoin des communes concernées : rectification d'erreurs matérielles, améliorations du règlement écrit ou graphique pour permettre la réalisation de projets structurants. Ces évolutions doivent notamment permettre au territoire de conserver et d'amplifier la dynamique économique ressentie depuis plusieurs mois.

Aussi, en 2022, l'urbanisme communautaire :

- verra l'analyse à 6 ans des résultats du SCoT, approuvé en mars 2017, qui donnera lieu à une délibération du conseil communautaire sur l'opportunité de sa mise en révision et des résultats du PLUi du Douessin, approuvé en décembre 2016, qui donnera lieu à une délibération du conseil communautaire sur avis de ses communes membres sur l'opportunité de le faire évoluer ;
- pourra voir la création, soit à l'initiative de l'État, soit à l'initiative des collectivités, de nouveaux Sites Patrimoniaux Remarquables ou l'évolution de ceux existants ;
- poursuivra les études relatives à l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal pour une approbation en 2023 ;
- lancera les études relatives au projet « Plan de Paysage » dont l'agglomération est lauréate depuis 2019. Ce Plan de Paysage, qui permettra d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier de développement, devra être un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité du territoire et définir les objectifs de qualité paysagère et le programme d'actions permettant de les atteindre.

4.3.6. Les grands investissements/voiries

L'agglomération poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires sur la base du diagnostic technique qui a été réalisé en 2018 par les services techniques du Département de Maine-et-Loire, complété par une rénovation (programme pluriannuel) de la Voie Ferrée Locale de la ZA de Méron principalement afin que celle-ci présente toutes les garanties de fonctionnalité et de sécurité pour les convois supplémentaires qui doivent être accueillis. Une réflexion sera engagée dès 2022 sur les modalités de gestion technique et financière de cet équipement.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération est associée à la révision du schéma routier départemental initié par le Conseil Départemental afin de préciser les investissements principaux des infrastructures routières structurantes du territoire (RD 960 et 347) qui seront réalisés dans les 15 prochaines années (axes Saumur / Cholet et Saumur / Montreuil Bellay).

4.3.7. Gestion Patrimoniale du Bâti Communautaire

La Communauté d'Agglomération souhaite lancer en 2022 un projet de Schéma Directeur Immobilier pour son Patrimoine, constitué actuellement d'une cinquantaine d'équipements. Il s'agit essentiellement :

- d'élaborer un plan pluriannuel pour l'entretien et l'investissement ;
- de définir les usages de ces bâtiments et de définir les technologies associées, notamment en matière d'énergies renouvelables ou d'innovations relatives aux « bâtiments intelligents » ;

Par ailleurs, l'agglomération :

- poursuivra l'optimisation énergétique de ses bâtiments via des outils de mesure, contrôle et reporting, en parallèle des actions ciblées de rénovation énergétique (médiathèque de Saumur, pépinière d'entreprises de Distré, récupérateur d'énergie sur la piscine de Val de Thouet...) ;
- se dotera d'une application métier facilitant la conduite de projets d'investissement importants ;
- lancera une étude pour la construction d'un bâtiment tertiaire réunissant l'ensemble des services techniques de la collectivité sur le site des Aubrières.

5. L'optimisation des ressources de la Communauté d'Agglomération

La conduite de l'ensemble des projets et actions évoqués dans ce document, qui impliquent un niveau d'investissement conséquent, nécessite naturellement que la collectivité adopte la bonne trajectoire en matière financière et en matière de ressources humaines. Ainsi :

- l'effort sur les dépenses sera maintenu, voire renforcé, sur la base d'une stabilisation des charges d'infrastructure ;
- un effort particulier sera enclenché sur l'optimisation de la programmation culturelle et événementielle et sur une politique d'achats publics avec centralisation des achats ;
- la recherche de nouvelles ressources non fiscales doit progresser, avec un recours plus important au mécénat et aux autres ressources privées ;
- l'évaluation en amont des projets, événements et actions des coûts de fonctionnement engendrés devra être renforcée et systématisée, et mise au regard de la taille du public touché in fine ;
- l'étude de l'octroi des subventions devra être systématisé ;
- la réduction d'au moins 40% des consommations d'énergie lors d'une rénovation du patrimoine communautaire devra être systématiquement atteint.

L'ensemble de ces efforts de gestion fera l'objet d'une meilleure visibilité.

Si la maîtrise de la masse salariale demeure un objectif majeur, les dépenses de personnel pour 2022 ont été établies sur les bases suivantes :

Pour le budget principal :

- la poursuite de la réorganisation constante des services communautaires lors de chaque changement et besoin à intervenir ;
- la limitation à 0,8 % de l'impact du GVT (évolution des carrières) sur les effectifs ;
- l'inscription prévisionnelle des crédits nécessaire à la mise en place d'une participation employeur à la mutuelle santé (et/ou prévoyance) de 8,03 € par mois par agent au cours de l'année 2022 ;
- la revalorisation des salaires des catégories C prévue par décret à l'été 2021 ;
- la rémunération en année pleine des recrutements supplémentaires effectués courant 2021, notamment pour renforcer les bureaux d'étude techniques et pour développer l'économie locale ;
- le renforcement des effectifs de la direction des politiques sportives avec l'ouverture du centre aquatique de Longué-Jumelles à l'été 2022 ;
- la création d'un service médecine du travail par le recrutement d'un médecin collaborateur en santé au travail à plein temps (en formation partiellement sur 4 ans) avec la rémunération du médecin du travail qui a accepté d'assurer son tutorat sur 4 années également (+ 140 000€). Ces dépenses seront refacturées dans un premier temps à la Ville de Saumur et son CCAS sur la base du nombre d'agents permanent de chaque collectivité au 1er janvier. Progressivement, ce nouveau service de santé au travail pourra accueillir les agents d'autres collectivités ou organismes.

Pour le budget Eau et Assainissement :

- la revalorisation des salaires des catégories C prévue par décret à l'été 2021 ;
- le recrutement en année pleine d'un ingénieur ;
- l'augmentation des salaires telle que négociée avec les agents et telle que fixée dans l'accord unilatéral de la Régie.

De manière globale, il est à préciser que des augmentations notables en terme de frais de formation au budget principal et au budget Eau et assainissement sont dues à la prise en charge des frais de formation des apprentis, de même qu'à la remise à niveau complète et réglementaire des habilitations des agents de la Régie.

Accusé de réception en préfecture
2021-12-03 12:02:21
Date de télétransmission : 03/12/2021
Diminuer en 2022 grâce à quelques recrutements nouveaux.

Aussi, la Communauté d'Agglomération ne remplissant pas ses obligations en matière de taux d'emploi de personnes handicapées, celle-ci paie chaque année une amende au FIPH, laquelle devrait légèrement

À noter, enfin, que le schéma de mutualisation de l'agglomération, élaboré en 2021 et conçu comme une feuille de route sur la durée de la mandature au service de l'amélioration de la coordination du bloc communal, des services et de la mise en cohérence des politiques publiques, dévoilera en 2022 son premier bilan annuel intégrant une évaluation de l'efficacité et de l'efficience des actions de mutualisation mise en œuvre.

Conclusion

Malgré un contexte incertain, le rôle de la collectivité est bien à la fois de préserver et renforcer la qualité de vie de nos habitants, d'accélérer son investissement en faveur du développement économique et social et de tout mettre en œuvre pour que notre territoire gagne sans cesse en attractivité.

C'est pourquoi l'année 2022 sera marquée par un niveau d'investissement élevé dans les domaines économiques et du service au public, notamment le sport et la culture. Tels sont les principaux axes qui guident la construction du budget primitif 2022 qui sera soumis au vote du prochain conseil communautaire en décembre.

Ce rapport d'orientations budgétaires traduit, dans une stratégie budgétaire cohérente et raisonnable, les éléments programmatiques portés par l'équipe communautaire.

Un point d'attention particulier sera porté au phasage des projets durant la durée du mandat et leur impact sur le budget de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Résultat des votes : Pour = 73 ; Contre = 0 ; Abstention = 0

Date de transmission en sous-préfecture :

Date de réception en sous-préfecture :

Insertion au RAA du 2ème semestre 2021

Pour Extrait Conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET

Matière de l'acte	7.1.1 Débat d'orientation budgétaire
-------------------	--------------------------------------

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. »

BUDGET PRINCIPAL - PPI 2022 - 2026

Accusé de réception en préfecture 049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE Date de télétransmission : 03/12/2021 Date de dépôt en préfecture : 03/12/2021		DEPENSES					RECETTES				
COMPETENCE	Libellé	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
LECTURE PUBLIQUE	9200 - Points lecture	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9202 - Médiathèque de Saumur (Hors AP)	63 200	10 001	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0
	9203 - Bibliothèque de Montreuil-Bellay	13 300	25 000	257 000	7 000	7 000	0	0	0	0	0
	9204 - Bibliothèque Doué	14 700	0	0	25 000	225 000	0	0	0	0	0
	9211 - Médiathèque de Longué (AP)	50 000	1 000 000	640 000	0	0	0	0	138 500	0	0
	9213 - Médiathèque de Saumur (AP)	784 000	700 000	370 000	370 000	370 000	0	0	115 000	115 000	0
	XXXX - Médiathèque de Gennes (AP)	0	0	400 000	622 600	0	0	0	0	86 400	0
ACTION CULTURELLE	9207 - Dôme (hors AP)	182 500	117 500	85 000	128 700	25 000	0	0	0	0	0
	9214 - THEATRE SECURISATION FACADES (AP)	50 000	0	775 000	775 000	0	0	0	0	0	0
MUSIQUE	9212 - Ecole de Musique	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES		1 171 700	1 862 501	2 547 000	1 948 300	647 000	0	0	253 500	201 400	0
GDV	9600 - Terrain GDV - Brain-sur-Allonnes	54 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9601 - Terrain GDV - Distré	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9602 - Terrain GDV - St-Lambert-des-Levées	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9603 - Terrain GDV - Vivy	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9605 - Terrain GDV - Montreuil	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9606 - Terrain GDV - Longué	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9607 - Terrain GDV - Les Rosiers	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9608 - Terrain GDV - Doué-en-Anjou	10 000	175 000	0	0	0	0	70 000	0	0	0
	9609 - Terrain GDV - St-Philbert-du-Peuple	7 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9610 - Terrain GDV - Tous terrains	77 501	83 001	3 000	3 000	3 000	0	0	0	0	0
HABITAT	9654 - Abondement parc privé (hors OPAH RD DOUE)	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9655 - Abondement parc privé - OPAH RD DOUE	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9656 - Abondement parc public - neuf et réhabilitation	338 500	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0
	9658 - OPAH RU Montreuil Vivy Fontevraud	38 500	24 000	24 000	24 000	0	0	0	0	0	0
	9659 - OPAH RU Longué jumelles (secteur opérationnel)	27 900	27 900	27 900	27 900	15 400	0	0	0	0	0
	9662 - Abondement parc privé - OPAH RU Saumur (secteur opérationnel)	100 000	140 000	140 000	150 000	134 750	0	0	0	0	0
URBANISME	9651 - Ingénierie PLUI	200 000	200 000	200 000	200 000	0	0	15 000	0	0	0
	9661 - SCOT	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9663 - RLPI	63 330	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTION AMENAGEMENT ET COHESION DU TERRITOIRE		1 179 731	849 901	394 900	404 900	153 150	0	85 000	0	0	0
ECO - INDUSTRIE - ZA	9300 - Zone de Méron (AP)	194 074	80 000	80 000	80 000	80 000	101 520	0	0	0	0
	9312 - Zone de Méron à Montreuil (hors AP)	220 394	273 880	253 318	184 618	157 120	0	0	0	0	0
	9337 - Autres zones d'activités	393 000	360 000	360 000	360 000	360 000	0	0	0	0	0
	9344 - Zone de Chacé (AP)	142 851	300 000	2 711 600	303 200	549 700	40 000	0	0	77 000	59 500
	9364 - Zone Europe champagne	10 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ECO - INDUSTRIE - BAT ECO	9015 - BATIMENT RESTOS DU COEUR	686 000	0	0	0	0	259 000	0	0	0	0
	9340 - Ateliers relais	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	250 000	250 000	250 000
	9359 - Aides aux entreprises	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	0	0	0	0	0
	9365 - Ateliers Relais 2 et 3 Montreuil-Bellay	148 000	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0
	9376 - Ancien site ALTREX	350 000	230 000	0	0	0	99 000	0	0	0	0
	9386 - Atelier Relais 4 - Montreuil Bellay (AP)	294 025	0	0	0	0	62 500	0	0	0	0
	9387 - Usine Relais 9 - Culligan - Doué en Anjou (AP)	412 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9388 - Usine Relais - La Ronde (AP)	93 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9389 - Atelier Relais ZA Sabotiers - Gennes (AP)	300 000	0	0	0	0	75 000	0	0	0	0
	9390 - Atelier Relais La Chesnaye - Tuffalun (AP)	300 000	0	0	0	0	75 000	0	0	0	0
	9391 - Usine Relais - Jumelles (AP)	560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9394 - Pépinière d'entreprises - Trvx énergétiques - Distré (AP)	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	9395 - Atelier Relais 20 - Longué Jumelles (AP)	20 000	366 205	0	0	0	0	0	0	0	0
	9396 - Atelier Relais 21 - Longué Jumelles (AP)	20 000	366 205	0	0	0	0	0	0	0	0
	9397 - Atelier Relais 5 - Montreuil Bellay (AP)	20 000	305 017	0	0	0	0	0	0	0	0
	9400 - Usine Relais 10 - Jumelles (AP)	370 000	618 489	0	0	0	0	0	0	0	0
	9401 - Usine Relais 10 - La Ronde (AP)	30 000	609 036	0	0	0	0	0	0	0	0
	9403 - Atelier Relais 6 - Montreuil Bellay (AP)	20 000	305 017	0	0	0	0	0	0	0	0
	XXXX - Aménagement tertiaire / quartier prioritaire	0	426 000	426 000	0	0	0	0	0	0	0
	9002 - PRU - Cour artisanale	40 000	800 000	685 000	0	0	25 000	1 500 000	0	0	0
	9375 - Dispositif Post FISAC	300 000	200 000	200 000	200 000	200 000	327 000	100 000	100 000	100 000	100 000
COMMERCE ARTISANAT TERTIAIRE	9381 - Soutien à l'artisanat	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	0	0	0	0	0
	9382 - Secteur tertiaire - rachat et réhabilitation bâtiments	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	0	0	0	0	0
	9402 - Commerce - soutien aux investissements numériques		100 000	0	0	0	0	0	0	0	0

			DEPENSES					RECETTES				
COMPETENCE		Libellé	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AGRICULTURE		9384 - Agriculture - Cuisine centrale	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EQUESTRE		9371 - Filière équestre	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
FORMATION		9304 - Nouveau Campus (AP)	818 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9350 - Pôle Universitaire (hors AP)	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9398 - Espace Felix Pauger - Trvx aménagement	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9399 - Espace J.Rostand-Trvx salle resto + cours (AP)	60 000	725 000	425 000	0	0	0	0	0	0	0
		9500 - Sentiers de randonnée	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
TOURISME		9504 - Office de tourisme de Saumur - Maison des vins		22 000	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0	0
		9510 - Archeval	15 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0
		9514 - Itinéraire Loire à vélo (AP)	203 909	172 138	3 498 252	1 780 000	0	0	608 750	388 750	0	0
		9515 - Liaison cyclable MBY/BREZE/FONTEVRAUD	12 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9522 - Soutien aux projets touristiques	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9523 - tourisme - Valorisation de la Dive	10 000	0	0	0	0	4 500	0	0	0	0
DIRECTION DE L'ECONOMIE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE			6 803 613	6 880 987	10 264 170	4 532 818	2 971 820	1 074 520	2 214 750	744 750	433 000	415 500
GRANDS EQUIPEMENTS		9000 - Moyens généraux	139 300	140 000	140 000	140 000	140 000	0	0	0	0	0
		9016 - Contrôle pilotage système de chauffage	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9017 - Contrôle de pilotage des compteurs d'eau électricité	36 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9018 - Calorifugeage des réseaux	60 000	0	0	0	0	60 000	0	0	0	0
		9020 - Atelier technique Aubrières	390 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9021 - Construction batiment service dege - Aubrières	50 000	625 000	625 000	0	0	0	0	0	0	0
		9022 - travaux énergétique siège social maréchal leclerc	192 000	336 000	0	0	0	0	0	0	0	0
GEMAB		9701 - Thouet hors CTMA	98 500	120 000	40 000	433 058	0	0	0	0	233 443	0
		9702 - Indicateurs communication bilan (AP)	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0
		9703 - Continuité ligne d'eau (AP)	410 668	696 195	398 664	0	688 555	233 332	361 239	222 926	0	367 453
		9704 - Berges et ripisylve (AP)	45 000	15 000	40 000	40 000	40 000	22 500	7 500	20 000	20 000	20 000
		9705 - Schéma directeur Loire	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	5 000	0	0	0	0
		9711 - travaux aménagements de terrains	5 000	20 000	20 000	20 000	0	0	6 000	6 000	6 000	0
RISQUES		9707 - Fiabilisation digue de l'Authion	450 827	407 229	407 229	407 229	407 228	0	0	0	0	0
		9710 - Digue de Saumur	131 800	610 000	590 000	570 000	456 858	11 667	308 333	296 667	143 333	116 667
		XXXX - Remblai St-Hilaire-St-Florent	0	0	60 000	60 000	60 000	0	0	0	0	0
TRANSITION ENERGETIQUE		9708 - Etudes énergies renouvelables	20 000	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GRANDS EQUIPEMENTS			2 061 095	3 007 424	2 330 893	1 680 287	1 802 641	332 499	683 072	545 593	402 776	504 120
MOYENS GENERAUX		9000 - Moyens généraux	73 042	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0
		9023 - Plan de transformation SI	250 000	100 000	0	0	0	41 000	41 000	0	0	0
		9024 - E-ADMINISTRATION - GRU	210 000	0	0	0	0	33 000	33 000	0	0	0
		9025 - MODERNISATION SI	190 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9026 - BATIMENTS SI	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9027 - RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS SI	165 000	572 000	720 000	720 000	720 000	88 750	88 750	0	0	0
		9028 - SIG - PCRS	63 000	63 000	0	0	0	0	0	0	0	0
MOYENS GENERAUX			981 042	745 000	720 000	720 000	720 000	162 750	162 750	0	0	0
PISCINES		9100 - Piscine de Longué	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9102 - Piscine d'Offard couverte à Saumur	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	0	0	0	0	0
		9103 - Piscine Val de Thouet à Saumur	59 000	136 000	397 000	160 300	77 000	0	0	64 000	0	0
		9104 - Réhabilitation piscine de Montreuil-Bellay (AP)	225 000	298 000	3 000	3 000	3 000	0	0	0	0	0
		9105 - Piscine des Rosiers s/Loire	21 000	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0	0	0	0
		9106 - Piscine de Brain s/Allonnes	11 000	36 000	121 000	1 000	1 000	0	0	0	0	0
		9107 - Piscine des Nobis (hors AP)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0	0	0	0
		9108 - Piscine de Doué en Anjou	73 500	722 000	8 500	8 500	128 500	0	0	0	0	0
		9113 - Piscines - Investissements communs	37 000	18 000	18 000	18 000	18 000	0	0	0	0	0
		9114 - Réhabilitation piscine Longué (AP)	3 193 648	1 000 000	0	0	0	1 184 761	0	0	0	0
		9118 - Gennes - nouvelle piscine (AP)	200 000	1 600 000	715 000	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES EQPMTS SPORTIFS		9110 - Salle de gymnastique de St Lambert	40 000	54 000	4 000	4 000	4 000	0	0	0	0	0
		9111 - Stade d'Offard à Saumur (hors AP)	40 000	4 000	4 000	4 000	4 000	0	0	0	0	0
		9112 - Soutien aux projets Sport-Santé	25 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		9116 - Aménagement site Offard (AP)	3 100 000	940 000	500 000	4 000 000	4 000 000	488 155	488 155	0	600 000	600 000
DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES			7 158 148	4 822 000	1 784 500	4 212 800	4 249 500	1 672 916	488 155	64 000	600 000	600 000
TOTAL PPI			19 355 329	18 167 813	18 041 463	13 499 105	10 544 111	3 242 685	3 633 727	1 607 843	1 637 176	1 519 620
PRODUIT DES CESSIONS								800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
FCTVA								2 595 000	2 882 000	2 750 000	2 106 000	1 637 000
TOTAL GLOBAL PPI			19 355 329	18 167 813	18 041 463	13 499 105	10 544 111	6 637 685	7 315 727	5 157 843	4 543 176	3 956 620
SOLDE ANNUEL PPI			12 717 644	10 852 086	12 883 620	8 955 929	6 587 491					

BUDGET PRINCIPAL - PROSPECTIVE 2021 - 2026 - avec PPI

	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
Recettes de gestion	41 469 046	41 782 487	44 313 782	44 740 022	45 183 688	45 590 311	45 956 782
Produit des services (R70)	2 150 572	2 300 572	2 973 000	3 076 736	3 101 509	3 126 530	3 151 801
Impôts et taxes (R73)	28 366 499	27 512 296	29 010 574	29 349 036	29 782 638	30 177 706	30 531 140
Dotations et participations (R74)	10 261 386	11 179 619	11 132 208	11 105 420	11 079 773	11 055 259	11 031 867
Atténuation de charges (R013)	140 503	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000
Autres produits (R75)	550 086	675 000	1 083 000	1 093 830	1 104 768	1 115 816	1 126 974
Dépenses de gestion	34 389 697	36 208 165	36 532 958	36 930 779	37 181 078	37 483 880	37 839 211
Dépenses de personnel (D012)	9 661 958	10 299 647	10 402 644	10 506 670	10 611 737	10 717 854	10 825 033
Charges à caractère général (D011)	7 017 447	7 857 667	8 379 463	8 613 258	8 697 890	8 833 369	9 019 703
Atténuation produits (D014)	11 750 838	11 750 850	11 750 850	11 750 850	11 750 850	11 750 850	11 750 850
Autres charges courantes (D65)	5 959 454	6 300 001	6 000 001	6 060 001	6 120 601	6 181 807	6 243 625
Épargne de gestion	7 079 349	5 574 322	7 780 824	7 809 243	8 002 610	8 106 431	8 117 571
Intérêts de la dette existante	600 649	555 357	484 000	410 000	340 000	270 000	200 000
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	55 085	108 348	180 036	211 172
Soldes financiers, except. & provisions	356 977	-17 880	257 468	-17 536	-17 536	-17 536	-17 536
Épargne brute (CAF)	6 835 677	5 001 085	7 554 292	7 326 622	7 536 726	7 638 859	7 688 863
Taux d'épargne brute	16,48%	11,97%	17,05%	16,38%	16,68%	16,76%	16,73%
Amortissement capital dette existante	2 053 188	2 043 000	2 058 400	1 934 300	1 953 075	1 930 660	1 564 230
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	342 207	697 781	1 193 457	1 472 963
Épargne nette (CAF Nette)	4 782 489	2 958 085	5 495 892	5 050 115	4 885 870	4 514 742	4 651 670
Dépenses d'investissement (hors D16)	9 451 140	15 000 000	19 355 329	18 167 813	18 041 463	13 499 105	10 544 111
Recettes d'investissement (hors R16)	2 828 555	6 535 825	6 770 179	7 449 139	5 289 075	4 677 282	4 089 958
Dont emprunts nouveaux à réaliser		0	5 508 477	5 668 559	7 866 518	4 307 081	1 802 483
Encours de dette au 31/12	16 188 468	14 145 468	17 595 545	20 987 597	26 203 259	27 386 223	26 151 513
Dette / Épargne brute	2,37 ans	2,83 ans	2,33 ans	2,86 ans	3,48 ans	3,59 ans	3,40 ans

	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
Recettes de gestion	7 066 214	10 486 303	10 874 576	11 027 835	11 181 100	11 334 360	11 487 625
Produit des services (R70)	6 948 518	10 458 257	10 846 530	10 999 789	11 153 054	11 306 314	11 459 579
Dotations et participations (R74)	27 166	0	0	0	0	0	0
Atténuation de charges (R013)	25 046	25 046	25 046	25 046	25 046	25 046	25 046
Autres produits (R75)	65 484	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Dépenses de gestion	3 981 425	8 206 899	8 547 338	8 624 172	8 701 739	8 780 048	8 859 104
Dépenses de personnel (D012)	1 458 426	1 819 000	2 099 999	2 116 799	2 133 733	2 150 803	2 168 009
Charges à caractère général (D011)	1 777 355	5 899 999	5 958 999	6 018 589	6 078 775	6 139 563	6 200 959
Atténuation produits (D014)	565 000	432 900	432 900	432 900	432 900	432 900	432 900
Autres charges courantes (D65)	180 644	55 000	55 440	55 884	56 331	56 782	57 236
Épargne de gestion	3 084 789	2 279 404	2 327 238	2 403 663	2 479 361	2 554 312	2 628 521
Intérêts de la dette existante	117 784	100 603	92 098	83 751	75 184	66 379	57 334
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	18 207	57 546	96 297	134 460
Soldes financiers, except. & provisions	176 238	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Épargne brute (CAF)	3 143 243	2 108 801	2 165 140	2 231 705	2 276 631	2 321 636	2 366 727
Amortissement capital dette existante	649 923	642 057	634 882	640 316	645 977	651 879	658 031
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	52 493	168 967	290 528	417 478
Épargne nette (CAF Nette)	2 493 320	1 466 744	1 530 258	1 538 896	1 461 687	1 379 229	1 291 218
Dépenses d'investissement	3 009 127	3 800 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Recettes d'investissement	294 896	86 000	86 000	86 000	86 000	86 000	86 000
Emprunts nouveaux à réaliser		0	1 213 821	2 675 104	2 752 313	2 834 771	2 922 782
Encours de dette au 31/12	8 163 029	7 520 972	8 099 911	10 082 206	12 019 575	13 911 939	15 759 212
Dette / Épargne brute	2,60 ans	3,57 ans	3,74 ans	4,52 ans	5,28 ans	5,99 ans	6,66 ans

BUDGET ASSAINISSEMENT - PROSPECTIVE 2021 - 2026 - avec PPI à 3,6M

	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
Recettes de gestion	4 767 061	7 572 750	7 693 459	7 804 167	7 914 873	8 025 579	8 136 280
Produit des services (R70)	4 679 669	7 572 750	7 693 459	7 804 167	7 914 873	8 025 579	8 136 280
Dotations et participations (R74)	59 976	0	0	0	0	0	0
Autres produits (R75)	27 416	0	0	0	0	0	0
Dépenses de gestion	1 754 302	5 557 227	5 763 998	5 819 718	5 875 982	5 932 795	5 990 163
Dépenses de personnel (D012)	727 408	733 227	840 000	846 720	853 494	860 322	867 205
Charges à caractère général (D011)	1 018 235	4 800 000	4 899 998	4 948 998	4 998 488	5 048 473	5 098 958
Autres charges courantes (D65)	8 659	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
Épargne de gestion	3 012 759	2 015 523	1 929 461	1 984 449	2 038 891	2 092 784	2 146 117
Intérêts de la dette existante	320 000	298 000	273 215	248 510	223 950	198 350	172 725
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	21 664	59 432	96 698	133 451
Soldes financiers, except. & provisions	30 849	0	0	0	0	0	0
Épargne brute (CAF)	2 723 608	1 717 523	1 656 246	1 714 275	1 755 509	1 797 736	1 839 941
Amortissement capital dette existante	994 230	989 925	988 392	992 138	999 895	1 007 985	986 042
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	62 458	174 983	292 614	415 620
Épargne nette (CAF Nette)	1 729 378	727 598	667 854	659 679	580 631	497 137	438 279
Dépenses d'investissement	4 022 617	3 800 000	3 168 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Recettes d'investissement	1 816 596	1 200 000	316 800	360 000	360 000	360 000	360 000
Emprunts nouveaux à réaliser		0	1 444 257	2 580 321	2 659 369	2 742 863	2 801 721
Encours de dette au 31/12	10 766 125	9 776 200	10 232 065	11 757 790	13 242 281	14 684 545	16 084 604
Dette / Épargne brute	3,95 ans	5,69 ans	6,18 ans	6,86 ans	7,54 ans	8,17 ans	8,74 ans

BUDGET DECHETS - PROSPECTIVE 2021 - 2026 - avec PPI

	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
Recettes de gestion	11 810 491	11 920 246	12 461 224	12 644 904	12 831 306	13 020 471	13 212 440
Produit des services (R70)	612 577	640 000	644 246	650 688	657 196	663 767	670 405
Impôts et taxes (R73)	9 514 619	9 582 004	9 725 734	9 871 620	10 019 694	10 169 990	10 322 539
Dotations et participations (R74)	1 398 934	1 220 010	1 440 012	1 461 614	1 483 538	1 505 791	1 528 378
Atténuation de charges (R013)	1 232	1 232	1 232	1 232	1 232	1 232	1 232
Autres produits (R75)	283 129	477 000	650 000	659 750	669 646	679 691	689 886
Dépenses de gestion	11 302 600	11 664 195	12 050 727	12 095 031	12 145 062	12 195 836	12 247 350
Dépenses de personnel (D012)	189 200	189 200	190 714	192 239	193 778	195 328	196 891
Charges à caractère général (D011)	10 987 455	11 364 995	11 729 993	11 772 772	11 821 264	11 870 488	11 920 439
Atténuation produits (D014)	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges courantes (D65)	125 945	110 000	130 020	130 020	130 020	130 020	130 020
Épargne de gestion	507 891	256 051	410 497	549 873	686 244	824 635	965 090
Intérêts de la dette existante	2 273	1 784	1 323	1 020	718	415	113
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	0	0	0	0
Soldes financiers, except. & provisions	-201 203	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
Épargne brute (CAF)	304 415	234 267	389 174	528 853	665 526	804 220	944 977
Amortissement capital dette existante	42 223	42 470	36 000	36 000	36 000	36 000	27 000
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	0	0	0	0
Épargne nette (CAF Nette)	262 192	191 797	353 174	492 853	629 526	768 220	917 977
Dépenses d'investissement (hors D16)	902 874	489 100	2 082 000	191 301	127 742	110 000	110 000
Recettes d'investissement (hors R16)	97 678	75 803	330 247	21 489	18 044	18 044	18 044
Encours de dette au 31/12	213 470	171 000	135 000	99 000	63 000	27 000	0
Dette / Épargne brute	0,70 ans	0,73 ans	0,35 ans	0,19 ans	0,09 ans	0,03 ans	0,00 ans

BUDGET TRANSPORTS - PROSPECTIVE 2021 - 2026 - avec PPI

	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €
Recettes de gestion	11 695 433	7 129 400	7 009 405	7 037 705	7 066 210	7 094 923	7 123 844
Produit des services (R70)	954 523	1 220 000	1 280 001	1 292 801	1 305 729	1 318 786	1 331 974
Impôts et taxes (R73)	3 133 398	3 000 000	3 100 002	3 115 502	3 131 079	3 146 735	3 162 468
Dotations et participations (R74)	7 316 580	2 900 000	2 620 002	2 620 002	2 620 002	2 620 002	2 620 002
Atténuation de charges (R013)	290 737	9 400	9 400	9 400	9 400	9 400	9 400
Autres produits (R75)	195	0	0	0	0	0	0
Dépenses de gestion	11 387 037	6 908 502	6 650 502	6 651 662	6 652 831	6 654 010	6 655 198
Dépenses de personnel (D012)	113 949	133 000	145 000	146 160	147 329	148 508	149 696
Charges à caractère général (D011)	11 247 697	6 750 002	6 480 002	6 480 002	6 480 002	6 480 002	6 480 002
Atténuation produits (D014)	595	500	500	500	500	500	500
Autres charges courantes (D65)	24 796	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Épargne de gestion	308 396	220 898	358 903	386 043	413 379	440 913	468 646
Intérêts de la dette existante	52 337	48 025	42 688	37 236	31 796	26 175	20 562
Intérêts de la dette nouvelle	0	0	0	0	0	0	0
Soldes financiers, except. & provisions	-5 994	-5 994	-5 994	-5 994	-5 994	-5 994	-5 994
Épargne brute (CAF)	250 065	166 879	310 221	342 813	375 589	408 744	442 090
Amortissement capital dette existante	142 917	143 871	144 871	145 920	147 020	148 174	149 383
Amortissement capital dette nouvelle	0	0	0	0	0	0	0
Épargne nette (CAF Nette)	107 148	23 008	165 350	196 893	228 569	260 570	292 707
Dépenses d'investissement (hors D16)	75 533	270 850	740 000	200 000	150 000	150 000	150 000
Recettes d'investissement (hors R16)	0	57 500	103 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Encours de dette au 31/12	1 240 726	1 096 855	951 984	806 064	659 044	510 870	361 487
Dette / Épargne brute	4,96 ans	6,57 ans	3,07 ans	2,35 ans	1,75 ans	1,25 ans	0,82 ans

Rapport sur l'égalité hommes / femmes au sein des services communautaires

Octobre 2021

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services, une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

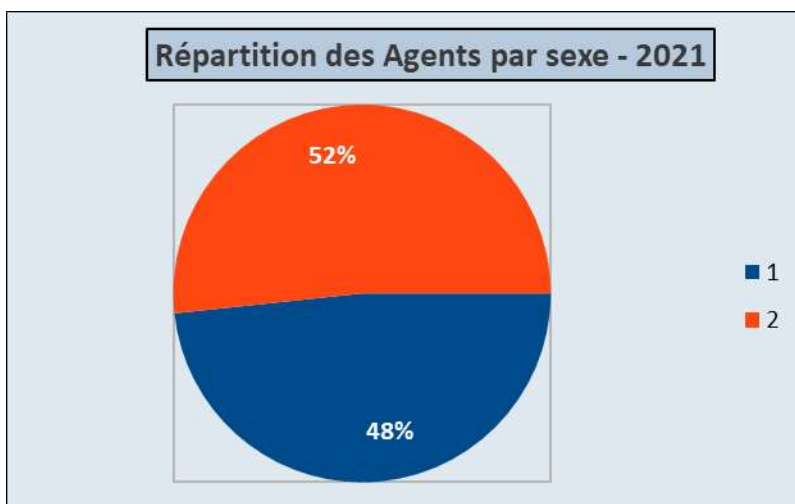
En outre depuis le décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, les EPCI à fiscalité propre doivent présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.

Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI, objet de la présente note. A ce titre, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement. Les éléments présentés ci-après sont basés sur un examen de la situation à la fin septembre 2021.

1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la Communauté d'Agglomération

Effectifs Saumur Val de Loire – 267 emplois permanents au 30.09.21 contre 254 au 30.09.20 – pour rappel 258 agents en 2019, 252 agents en 2018

On remarque donc une légère augmentation des effectifs des emplois permanents de la Communauté d'agglomération après une période de relative stabilité autour de 255 agents avec les variabilités annuelles.



1 : hommes ; 2 : femmes

Pour rappel :

2017	42 % d'hommes	58% de femmes
2018	46,8 % d'hommes	53,2% de femmes
2019	48 % d'hommes	52% de femmes
2020	49 % d'hommes	51% de femmes

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire emploie donc aujourd'hui légèrement plus de femmes que d'hommes. La part des hommes a régulièrement augmenté d'année en année, les derniers services intégrés par la CASVL étant composés essentiellement d'effectifs masculins (Eau et assainissement notamment).

Sur les effectifs globaux, la CASVL est passée de 252 agents permanents à fin 2018 à 267 au 31.10.21. Des agents ont en effet été recrutés en 2021 notamment pour renforcer les effectifs de la DDEA (développement économique toutes branches d'activités) et de la DEGE (Bureaux d'études notamment).

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE 2021 (emplois permanents) : chiffres 2020 en italique

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'AGE 2021 (emplois permanents) : chiffres 2020 en italique			
Tranches d'âges	Nbre d'agents	Nbre d'hommes	Nbre de femmes
De 20 à 29 ans	31 (30)	18 (16)	13 (16)
De 30 à 39 ans	58 (57)	28 (27)	30 (30)
De 40 à 49 ans	95 (96)	43 (55)	52 (41)
De 50 à 55 ans	46 (35)	19 (18)	28 (17)
De 56 à 59 ans	20 (22)	12 (8)	8 (14)
60 ans et plus	17 (14)	8 (8)	9 (6)
TOTAL	267	127	140

La majorité des effectifs de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se situe dans la tranche d'âge 40/49 ans ; sur ces tranches d'âge, les femmes restent majoritaires. On peut remarquer que 37 agents ont plus de 56 ans à ce jour (environ 14 % des effectifs), ce qui va induire un renouvellement important des effectifs à moyen terme et donc des recrutements à anticiper compte tenu des difficultés à attirer de nouveaux agents.

A noter aussi que les derniers recrutements intervenus au sein des services n'ont pas été faits dans la tranche d'âge de 20 à 29 ans, mais plutôt sur la tranche d'âge de plus de 50 ans.

REPARTITION PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE (emplois permanents - (les agents de la régie Eaux étant intégrés aux chiffres globaux))

RÉPARTITION PAR CATEGORIE hiérarchique (emplois permanents)								
Sexe de l'agent	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C	
	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	Nbre d'agents	% sur la Catégorie	% sur le total	Nbre d'agents	% sur la Catégorie
Féminin	29	51 %	10,86 %	44	51 %	16,48 %	66	54 %
Masculin	28	49 %	10,49 %	43	49 %	16,10 %	57	46 %
Total	57	100 %	21,35 %	87	100 %	32,58 %	123	100 %

Sexe de l'agent	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
Féminin	22	8,66%	46	18,11%	62	24,41%	130
Masculin	32	12,60%	36	14,17%	56	22,05%	124
Total	54	21,26%	82	32,28%	118	46,46%	254

Le nombre d'agents féminins en catégorie A a augmenté significativement. Dans les autres catégories (C et B), les nouveaux arrivants se répartissent équitablement entre les 2 sexes.

Il est donc à noter que même si les femmes restent plus présentes que les hommes dans les catégories de postes « d'exécution » et dans les catégories B, **la proportion d'hommes et de femmes dans les encadrants de catégorie A est aujourd'hui quasi égale, ce qui représente une réelle évolution sur 1 an.**

2° - Données relatives au temps de travail

A - PAR TYPE DE TEMPS : Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. Il est rappelé que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité. **Il faut noter aussi que le nombre total d'agents répertoriés dans ce tableau porte sur tous les effectifs permanents de la collectivité** figurant au 1° ci-dessus.

Sexe de l'agent	Mi-temps Thérapeutique	Temps Complet	Temps Partiel 50%	Temps Partiel 70%	Temps Partiel 80%	Temps Partiel 90 % Sur 20 heures	Temps Partiel De droit 50%	Temps Partiel De droit 80%	Temps Partiel De droit 90%
Féminin	1	116	1	1	2	0	1	2	2
Masculin	0	120	0	0	0	1	0	0	0
Total	1	236	1	1	2	1	1	2	2
Sexe de l'agent	TNC 14H Par semaine	TNC 17H30 Par semaine	TNC 20h Par semaine	TNC 70 % (24H30 semaine)	TNC 32H Par semaine	TNC 2/20ème	TNC 3/20ème	TNC 3,83/20ème	TNC 6/20ème
Féminin	1	1	1	1	2	1	0	1	0
Masculin	0	0	1	0	0	0	1	0	1
Total	1	1	2	1	2	1	1	1	1
Sexe de l'agent	TNC 6,5/20ème	TNC 8/20ème	TNC 10/20ème	TNC 12,5/20ème	TNC 14/20ème	TNC 15/20ème	TNC 17/20ème	TNC 19/20ème	Total Résultat
Féminin	1	1	0	0	0	0	1	1	138
Masculin	0	0	2	1	1	1	0	0	129
Total	1	1	2	1	1	1	1	1	267

Le 1^{er} constat porte sur la très grande diversité des temps de travail due spécifiquement à la situation des professeurs de l'Ecole de musique.

Le nombre de Temps complet est quasi identique entre les hommes et les femmes de la collectivité. Ces postes représentent au total 88,3 % des effectifs communautaires.

La majorité des effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet restent des femmes. En effet, 9 femmes exerçaient leur activité au 31.10 à temps partiel choisis alors que 1 homme seulement était dans le même cas. Il apparaît donc toujours aussi clairement que **les agents féminins continuent en grande majorité** d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail ce qui impacte leur carrière professionnelle.

Sur les temps non complets, la différence existe mais est moins marquée car il s'agit principalement des professeurs de l'école de musique.

Cette donnée notamment sur les temps partiels reste un marqueur important des différences de traitement entre les hommes et les femmes dans les collectivités en général, qui participe aussi à la « précarisation » de la situation des femmes au travail.

4° - Données relatives à la rémunération du personnel

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL pour les agents à temps complet

Hors supplément familial de traitement et hors Nouvelle Bonification Indiciaire liée aux fonctions, hors protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A

OCTOBRE 2021

MOYENNE DU SALAIRE BRUT MENSUEL (pour les agents à temps complet)				
Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	2 951,14 €	2 344,63 €	1 953,42 €	2 416,40 €
Masculin	3 670,89 €	2 374,61 €	2 095,81 €	2 713,77 €
Total Général	3 311,02 €	2 359,62 €	2 024,62 €	2 565,08 €

RAPPEL OCTOBRE 2020

Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Moyenne
Féminin	3139,55	2360,51	1882,51	2268,27
Masculin	3483,36	2372,79	1943,36	2496,73
Total général	3352,71	2365,72	1912,03	2381,97

Les agents en catégorie A masculins sont globalement toujours mieux rémunérés que leurs collègues féminines et l'écart se creuse en 2021 avec les agents nouvellement recrutés en catégorie A. Cela tient notamment aux indices des filières sur lesquels les agents sont recrutés (un grade d'attaché territorial par tradition plus féminin, est moins bien rémunéré que le grade d'Ingénieur, de même niveau de responsabilité mais assez typiquement masculin).

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en catégorie A s'était réduit entre 2017 et 2019 (500 € d'écart en moyenne entre hommes et femmes en catégorie A sur 2017 pour 207 € en 2019). Celui-ci est reparti à la hausse en 2020 (344 € d'écart) et donc plus encore en 2021 (719 €).

En catégorie B et C aussi, les agents masculins perçoivent toujours en moyenne une rémunération supérieure à leurs collègues féminines.

Moyenne Catégorie A	
SANS DGST, DGA, DG	
Femme	Homme
2 951,14 €	3 404,49 €
Différence	-453,35 €

REMUNERATIONS PAR FILIERES (en euros et pour les agents à temps complet)

Sexe de l'agent	Activité Physique Et Sportive	Administrative	Culturelle	Sanitaire Et Sociale	Technique	Moyenne
Féminin	2 197,92 €	2 246,95 €	2 212,85 €	2 874,86 €	2321,32	2 370,78 €
Masculin	2320,77	3182,58	2581,11		2 287,35 €	2 592,95 €
Total Général	2 259,35 €	2 714,77 €	2 396,98 €	2 874,86 €	2 304,34 €	2 481,87 €

Sexe de l'agent	Activité Physique et Sportive	Administrative	Animation	Culturelle	Sanitaire et Sociale	Technique	Moyenne
Féminin	2148,14	2268,52		2286,25	2691,47	2258,15	2268,27
Masculin	2188,35	3199,16	2283,59	2654,62		2216,57	2496,73
Total général	2174,95	2564,13	2283,59	2393,20	2691,47	2227,95	2381,97

A part dans la filière technique (dans laquelle on retrouve notamment les agents féminins d'entretien), toutes les autres filières sont plus rémunératrices pour les hommes que pour les femmes dans la collectivité. Des disparités apparaissent nettement, surtout dans la filière administrative ainsi que dans la filière culturelle.

La forte différence constatée sur la filière administrative est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité, et aussi à leur âge et à leur ancienneté dans la collectivité. Les mesures de revalorisation salariale prises en 2019 n'ont pas permis d'améliorer cette situation en 2020. Aucun des nouveaux recrutements opérés en 2021 n'a permis de réduire ces écarts déjà constatés en 2020.

Ce point devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, d'autant que parallèlement le salaire moyen des agents de la Communauté d'agglomération est passé de 2 184 € bruts mensuels en 2017 à 2 481 € bruts mensuels en 2021. Constatons au passage une augmentation du salaire moyen de 100 € entre 2020 et 2021. Cette augmentation est notamment due aux efforts importants que la collectivité doit consentir pour parvenir à recruter sur un certain nombre de postes dans la collectivité et après de nombreux jurys infructueux.

5° - Données relatives à la formation professionnelle (chiffres 2021 donc partiels)

ACCES A LA FORMATION DES AGENTS : Comparatif en pourcentage par catégorie et par sexe

Nombre de jours de formation par catégorie au 28/10/2021				
Sexe de l'agent	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total Général
Féminin	18,5	90	22	130,5
Masculin	20,5	26,75	104	151,25
Total général	39	116,75	126	281,75

En catégorie A, les agents féminins représentent 51 % des effectifs ; celles-ci ont effectué 47 % des jours de formation réalisés en catégorie A.

En catégorie B, les agents féminins représentent 51 % des effectifs ; celles-ci ont effectué 77 % des jours de formation réalisés en catégorie B.

En catégorie C, les agents féminins représentent 54 % des effectifs ; celles-ci ont effectué 46 % des jours de formation réalisés en catégorie C sur l'année 2021.

Ces chiffres montrent que :

- les agents féminines de catégorie B partent plus en formation que leurs collègues masculins (démontrant une démarche volontaire de se former plus importante chez les femmes)
- a contrario que les agents féminins de catégorie C partent peu en formation par rapport à leurs collègues masculins.

Nombre de jours de formation par filière au 28/10/2021						
Sexe de l'agent	Administrative	Culturelle	Activité Physique et Sportive	Sanitaire et Sociale	Technique	Total Général
Féminin	34,5	63	10	1	22,5	131
Masculin	20,5	11	10,5	0	109,25	151,25
Total général	55	74	20,5	1	131,75	282,25

Le nombre de jours de formation par filière fait apparaître une répartition assez homogène même si celle-ci n'est pas ici comparée au poids relatif des filières au sein des effectifs.

6° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à tous les agents qui en font la demande, surtout les femmes en l'occurrence. Ces pratiques permettent de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

En outre, les agents disposent de la possibilité de travailler sur 4 jours et demi en fonction des besoins du service pour leur permettre de libérer leurs mercredis après-midi ou autre demi journée s'ils le souhaitent.

De plus, après une **expérimentation du télétravail engagée en 2020 dans toutes les Directions de la collectivité, la possibilité d'accéder au télétravail a été définitivement instaurée depuis janvier 2021**. Ce mode de travail est en effet de plus en plus souhaité notamment pour éviter des trajets domicile/travail mais aussi pour favoriser l'articulation vie professionnelle / vie privée et attirer de nouvelles recrues très intéressées par ce fonctionnement.

Pour la Communauté d'agglomération, les agents, en accord avec leur hiérarchie, peuvent recourir au télétravail à raison de 2 jours par semaine maximum, ou sur un forfait maximum de 8 jours par mois à poser selon les besoins des dossiers en cours.

Malgré tout, plusieurs services de la Communauté d'agglomération travaillent toujours en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail normal les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part les services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirée et en WE). A noter que l'équipe des techniciens et des SSIAP du Dôme, appelés à assurer le montage des spectacles et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, est aujourd'hui constituée majoritairement d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement (1 seule femme SSIAP).

A la piscine, aucune disposition particulière n'est prise pour favoriser l'un ou l'autre des 2 sexes dans la répartition des jours à travailler le week-end. Au théâtre, l'ensemble des équipes, hommes et femmes confondus, sont sollicités de la même manière pour assurer les services liés aux spectacles en soirée ou en week-end. Les modalités de récupération ou de majoration des heures faites en dehors des bornes horaires de travail sont désormais harmonisées au sein de ce service communautaire.

Ces contraintes horaires qui influent notablement sur la vie de famille ont été prises en compte dans le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Engagement professionnel appliqué depuis le 1er janvier 2020.

7 - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines de la Communauté d'agglomération sont particulièrement mobilisées sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La Communauté d'agglomération dispose toujours :

- d'un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH
- d'un médecin agréé
- d'un médecin du travail recruté par la Communauté d'agglomération avec un service en cours de structuration
- des services d'une psychologue du travail,
- d'un service de santé au travail intégré à la Direction des Ressources Humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en marche.

Pour 2022, la montée en puissance d'un service de médecine du travail en interne, fait entrevoir la possibilité d'ouvrir plus encore les voies possibles d'alerte pour les agents communautaires.

Sur le plan des Risques Psycho-sociaux, la Communauté d'agglomération, en partenariat avec la Ville de Saumur, avait lancé en novembre 2018, une **étude diagnostic de la situation des services**; ce diagnostic était destiné à permettre de déceler toutes les faiblesses ou points de vigilance dans l'organisation des services, de repérer les éventuelles formes de violence ou de harcèlement en milieu de travail, de mettre en œuvre un programme d'actions et de prévention des RPS en général.

Les plans d'action qui découlent du diagnostic auraient dû être mis en œuvre à compter de janvier 2020 ce qui ne l'a pas été. **Les travaux sur ce sujet sont désormais relancés par un travail « en mode projet » sur chaque action repérée comme nécessaire, au sein des services de la Communauté d'agglomération, en lien avec les agents du CHSCT et avec tous les autres agents qui souhaitent s'associer à la démarche.**

En outre, et en parallèle de cette démarche RPS, des **études ou diagnostics de fonctionnement** sont régulièrement lancés dans les services communautaires afin d'appuyer des démarches de réorganisations rendues nécessaires par l'évolution de la Communauté d'agglomération.

Des actions ponctuelles de formation pour la lutte contre les violences, notamment faites aux femmes, sont actuellement proposées aux agents volontaires.

A photograph of three children walking through a sun-dappled forest. On the left, a boy in a yellow shirt and blue shorts. In the middle, a girl in a light blue shirt and white shorts. On the right, a girl in a bright green shirt and light blue jeans. They are holding hands and walking towards the camera. The background is a dense forest with tall trees and bright sunlight filtering through the leaves.

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
Tél. 02 41 40 45 50
www.saumurvaldeloire.fr

The logo features a stylized wave or ribbon shape in blue, green, and purple colors above the text.

SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE



P 04 - INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

P 12 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

P 20 - EAU ET ASSAINISSEMENT

P 23 - ENVIRONNEMENT

P 30 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

P 40 - CULTURE

P 45 - POLITIQUES SPORTIVES

P 48 - RESSOURCES HUMAINES

P 52 - ADMINISTRATION ET MOYENS GÉNÉRAUX



Mesdames et Messieurs,

La préservation de l'environnement est, vous le savez, l'une des trois priorités de ce mandat, aux côtés du développement économique, avec lequel elle doit se conjuguer de plus en plus, et des services aux publics, auxquels elle doit offrir un cadre de vie de qualité.

L'édition de ce rapport d'activité Développement Durable permet ainsi de dresser le bilan de l'ensemble des politiques et actions conduites par notre collectivité, dans le souci d'un développement durable - en matière économique, sociale comme environnementale - du territoire. Elle vient notamment illustrer notre contribution, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources et de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

En accentuant les actions en faveur de l'environnement, de l'air, du climat et de l'énergie, qui ont trouvé à travers le PCAET un cadre et une ambition sur plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire confirme son investissement pour le développement durable et va encore plus loin en s'engageant dans une véritable démarche de transition écologique et en mettant en œuvre un modèle de développement qui répond autant aux besoins fondamentaux des habitants en matière de bien-vivre alimentaire, de santé, d'habitat, de mobilité, de culture qu'aux défis écologiques, sociétaux et économiques.

Cette transition doit interroger nos modes de fonctionnement et notre manière de consommer. De nombreuses actions sont déjà en place dans la collectivité, preuve en est avec ce rapport. Nous devons continuer, amplifier notre action et nous ancrer durablement dans cette démarche de progrès et d'amélioration continue.

Je vous souhaite une belle lecture.

Jackie Goulet
Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

A photograph of a modern, multi-story building with a prominent green roof. The building features large glass windows and a covered entrance area supported by white columns. The foreground shows a paved plaza with several concrete blocks and metal bollards. The entire image is overlaid with a semi-transparent green filter.

INGÉNIERIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

ÉCLAIRAGE LED AU CENTRE AQUATIQUE DE DOUÉ-EN-ANJOU

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Suite aux alertes des techniciens sur le fait qu'un simple remplacement des ampoules ne suffisait plus, il fallait prévoir de changer les modules complets. En 2021, la question de passer en LED était une évidence. La période du confinement et la fermeture des piscines furent une opportunité pour lancer les travaux de rénovation en interne.



PERSPECTIVES

Suite au remplacement des 177 luminaires au centre aquatique de Doué-en-Anjou, il a été constaté que le montant des aides CEE n'est pas très important d'où l'intérêt à mutualiser ce type de travaux pour que le montant de l'aide soit plus élevé.

Les perspectives de cette action de rénovation sont de remplacer les éclairages sur :

- les stations d'épuration
- la salle de gymnastique
- le théâtre

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



177

luminaires remplacés par du LED



5 792 €

investis



13 893 Kwh/an

économisés pour les vestiaires/douches et 1 950 Kwh/an pour la zone technique



1,03 T

de CO₂ évités

CRÉATION D'UN TABLEAU DE SUIVI ÉNERGÉTIQUE INTERNE

60

bâtiments suivis

dont

8

aires d'accueil
des gens du voyage

et

22

équipements d'eau et
d'assainissement

Un tableau de bord a été créé pour analyser les consommations d'énergies de façon simple et intuitive. Basé sur les besoins de chaque service, ce tableau permettra de détecter de façon fiable les dérives de consommations mensuelles pour maintenir notre performance dans le temps. La base de données est en pleine construction.

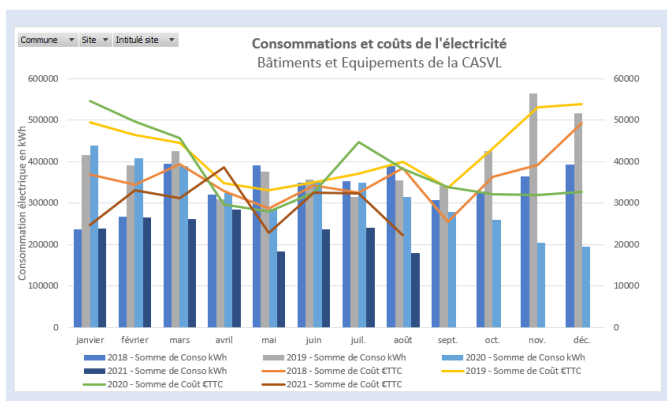
Mise en place d'un tableau de bord des actions de rénovation énergétique, tous services inclus, pour pouvoir visualiser le pourcentage des économies attendues par bâtiment, les investissements liés et notre positionnement par rapport aux objectifs budgétaires, normes et réglementations.

Ce tableau de bord énergie n'est pas le seul moyen de suivi, l'Agglomération a également accès à la plateforme Smileconso du Sieml qui permet de suivre d'autres bâtiments ainsi que les éclairages publics.

PERSPECTIVES

- Ajouter des indicateurs de performance énergétique par type de bâtiments
- Ajouter des cibles de consommations à ne pas dépasser

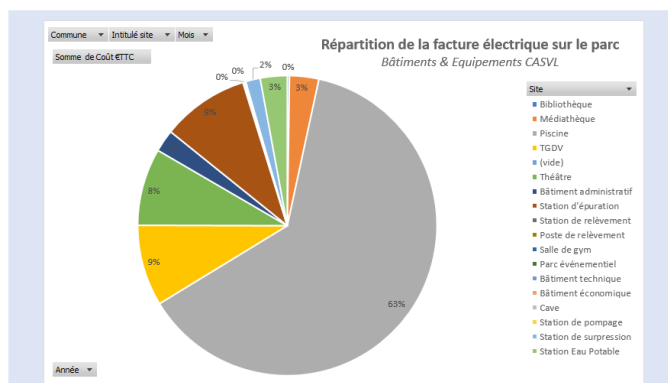
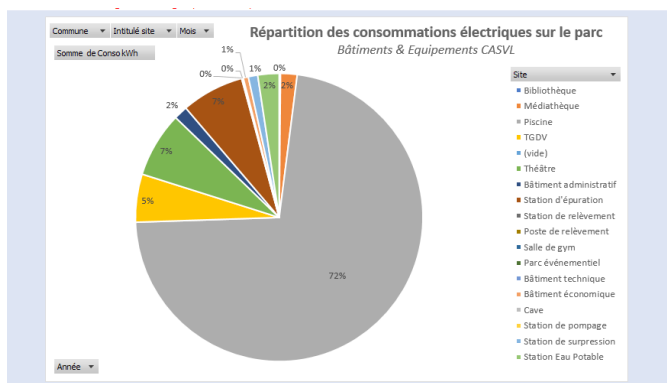
Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+++



De janvier 2018 à août 2021

Consommation électrique totale :
14 557 926 kWh

Facture électrique totale :
1 622 327 € TTC



PROJET DE RESTRUCTURATION DU STADE D'ATHLÉTISME À SAUMUR

Accusé de réception en préfecture
049-201071376-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

La restructuration du stade d'athlétisme Offard de Saumur comprend la rénovation des installations sportives existantes (pistes, aires de lancer, aires de saut...), la rénovation de la tribune, la restructuration du bâtiment et local annexe, le développement des équipements d'athlétisme (aire de lancer, piste d'échauffement...) et la rénovation de l'ensemble des aménagements du site (accès, enceinte, stationnement...). Le chantier a démarré le 20 Septembre 2021 pour une durée d'intervention prévue d'un an.

PERSPECTIVES

L'ancienne conciergerie sera rénovée en salle totalement isolée pour les sport d'eaux avec une toiture terrasse accessible.
L'étude de faisabilité est en cours pour le projet de la maison des sports d'eau, la surface est de 125 m² pour une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 105 000 € HT.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PISCINE DE LONGUÉ-JUMELLES

Le projet initial de la Communauté de Communes Loire-Longué consiste en la construction, sur un terrain de 5 635 m², d'un hall d'accueil avec sa banque d'accueil, de locaux administratifs et sociaux, d'une zone pieds chaussés - pieds nus, d'un espace vestiaires/sanitaires/douches, d'un espace aquatique, d'un espace technique et de l'aménagement extérieur. La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de reprendre les études à la phase Projet (PRO) en adaptant le programme. La construction de la piscine couverte à Longué-Jumelles s'est engagée dans une procédure de «chantier vert» qui a pour but de gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier. Cette procédure a pour but de répondre à des exigences de développement durable dans le bâtiment et de réduire au minimum l'impact des travaux sur les travailleurs et sur le voisinage.

Sur le volet énergétique, il est décidé de :

- valoriser des énergies renouvelables : Utilisation des panneaux solaires pour le maintien de température des eaux des bassins, par conséquent réduction de la consommation du gaz,
- récupérer des calories au niveau des eaux grises et de la ventilation.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

Travaux (avant projet définitif)

3 768 451 € HT

dont **28 %**, soit 1 075 721 € HT
dédiés aux travaux énergétiques :

- 181 155 € pour l'électricité
- 164 112 € pour la couverture
- 165 000 € pour l'éclairage et l'aménagement
- 262 012 € pour le chauffage et la ventilation
- 126 000 € pour les menuiseries extérieures

Travaux

6 547 132 € HT

dont **44 %**, soit 2 919 955 € HT
dédiés aux travaux énergétiques :

- 307 780 € pour l'électricité
- 513 227 € pour la couverture
- 740 283 € pour le traitement d'eau
- 1 027 510 € pour le chauffage, le traitement d'air, la plomberie et les sanitaires
- 331 152 € pour les menuiseries

PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DU PÔLE MUTUALISÉ DE FORMATION DU SAUMUROIS ET À SA GESTION AU QUOTIDIEN

Le Pôle Mutualisé de Formation (PMF) est un bâtiment de 4 278 m² construit sur un terrain de 9 200 m² en co-financement de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, de l'État (volet du territorial du CPER) et de la Région.

4 278 m²

de surface du bâtiment



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le niveau de performance énergétique visé sur le pôle est équivalent aux critères du label **Effinergie +**.

Le **Besoin Bioclimatique**, également appelé BBio, fait partie des 3 exigences de la réglementation thermique RT2012. Son calcul prend en compte les besoins en chauffage, en éclairage et en refroidissement.

Bbio du PMF : 40,9 points

objectif Bbiomax du label Effinergie+ : 44 points

Le bâtiment respecte le besoin bioclimatique maxi.

Le Cep, **coefficient d'énergie primaire** exprimé en kWh/m²/an, indique les consommations primaires prévisionnelles en chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, climatisation et auxiliaires (pompes, ventilateurs).

Cep du PMF = 46,4 kWhEp/m².an

Cepmax conseillé par le label Effinergie+ = 52 kWhEp/m².an

Le bâtiment respecte la consommation primaire maxi Effinergie+

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

L'objectif fixé est à Q4PA surf ≤ 0.6 m³/h/m² PF

La perméabilité à l'air conditionne dans une large mesure les performances environnementales d'un bâtiment en agissant à la fois sur ses performances énergétiques, la qualité du confort obtenue (thermique, acoustique et qualité d'air intérieur) et la conservation du bâtiment. La valeur limite fixée pour le niveau d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment est 0,68 m³/h/m².

Toitures végétalisées à + de

50 %



MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Le choix des matériaux constituant le PMF est important sur plusieurs aspects : impact environnemental et épuisement des ressources, durabilité et facilité d'entretien, rapidité de construction et qualité sanitaire. Le bâtiment est construit avec du bois comme matériau renouvelable sur une importante partie. Utilisé principalement en charpente et en ossature de façade (mur manteau rapporté sur une ossature béton en poteau poutre), celui-ci est surtout visible depuis l'intérieur du bâtiment et protégé des contraintes extérieures.

Le volume de bois dans la construction est élevé et représente 26 kg/m² allant au-delà de la demande programmatique de 18 kg/m². Cette quantité de matériau biosourcé dans le PMF permet même d'atteindre l'exigence de niveau 2 du label bâtiment biosourcé.

GESTION ET RÉUTILISATION DES EAUX PLUVIALES

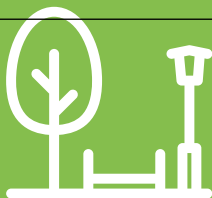
Les toitures sont végétalisées à plus de 50% et les matériaux de revêtements extérieurs sont sélectionnés pour leurs capacités d'infiltration. Un système de récupération des eaux pluviales pour l'alimentation en eau des sanitaires est prévu dans l'opération.

QUALITÉ SANITAIRE DE L'AIR

Les matériaux en contact avec l'air intérieur sont choisis pour leur faible dégagement en polluants.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



ZA La Saulaie :

- 58 %

des puissances.

Baisse de 61 %

des consommations électriques

(septembre 2020 : 498 kWh

septembre 2021 : 194 kWh)

ZA des Prés Blondeau :

- 41 %

des puissances.

Baisse de 30 %

des consommations électriques

(avril 2021 : 81 kWh

mai 2021 : 57 kWh)

ÉCLAIRAGE PUBLIC

1. RÉNOVATION ET MODERNISATION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

- Parc évènementiel du Breil (Saumur) : Suppression de 3 lanternes sodium (puissance 140 watts) au profit d'éclairage LED (puissance 52 watts)
- ZA la Saulaie (Doué en Anjou) : Remplacement de 2 armoires de commande avec installation d'une horloge programmable à distance et rénovation de 49 points lumineux . Suppression des lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit de d'éclairage LED (puissance 55 watts)
- ZA des Prés Blondeau (Gennes – Val – de - Loire) : Remplacement d'une armoire de commande avec installation d'une horloge programmable à distance et rénovation de 12 points lumineux . Suppression des lanternes sodium (puissance 150 watts) au profit de d'éclairage LED (puissance 76 watts)

La mise en route des équipements a été réalisée en mars/avril 2021.

2. ÉVALUATION DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES SUITE À TRAVAUX 2020

PERSPECTIVES

Poursuite du programme de rénovation et des modernisation des éclairages publics sur les ZA des Fougerons (Doué-en-Anjou), ZA la Métairie (Longué-Jumelles), dernière tranche Anjou Actiparc de Jumelles (Longué-Jumelles), ZA Moulin du Pin (Vernantes).

Évaluation des consommations électriques suite aux travaux réalisés en 2021.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

CLAUSES SOCIALES D'INSERTION ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Accusé de réception en préfecture
049/200671976-20211125-2021134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

L'intégration de la clause sociale a été étendue aux marchés de prestations intellectuelles en 2021 ; ce qui a permis à des personnes très éloignées du marché travail d'obtenir des emplois durables au sein des entreprises. Par ailleurs, il est recherché systématiquement l'intégration de la dimension environnementale lors de la passation et l'exécution des marchés publics si l'objet de ces derniers s'y prêtent.

CLAUSE SOCIALE :

Toutes les tranches d'âge ont bénéficié des clauses sociales d'insertion au titre des marchés rattachés à l'Agglomération et à la Ville de Saumur (- de 26 ans, de 26 à 49 ans et + de 50 ans). Les clauses sociales d'insertion sont un formidable atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable. Un accompagnement social permet une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne.

CLAUSE ENVIRONNEMENTALE :

Les différents vecteurs d'intégration de la dimension environnementale utilisés dans les marchés passés par l'Agglomération sont les suivants :

- L'objet ou la nature même du besoin exprimé,
- Les spécifications techniques intégrées dans les cahiers des charges par références à des normes, labels, performances ou exigences fonctionnelles,
- Les critères d'attribution prenant en compte des aspects environnementaux
- Les conditions d'exécution des prestations (ex : gestion et réduction des déchets, réduction des nuisances, etc.)

APPEL À UNE ASSOCIATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

Afin d'aider ponctuellement le service des Archives dans ses tâches de manutention et logistique. L'ASPIRE intervient pour le déménagement ou le transfert d'archives, et lors du chargement et du déchargement des éliminations annuelles

ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNÉES :

Dans son marché d'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire, l'Agglomération indique réserver à des structures d'insertion par l'activité économique l'entretien du balisage des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire pour la pratique pédestre, équestre et VTT.

PERSPECTIVES

Engagement de l'Agglomération sur des contrats de travail longue durée pour des personnes éloignées du marché du travail. Le marché concession eau assainissement va générer durant toute sa durée plus de 77 000 heures de travail en insertion.

Développer la démarche d'achat responsable au sein de la collectivité.

Valoriser et développer la clause d'insertion dans les marchés publics afin de favoriser l'intégration professionnelle des publics éloignés de l'emploi.

Nouvel accord cadre voirie en cours de rédaction pour 2022.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ

COOPÉRATION INTER-ENTREPRISES DANS UN BUT D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Accusé de réception en préfecture
043-200071816-20211125-2021-184-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception en préfecture : 08/12/2021

L'Agglomération Saumur Val de Loire est inscrite dans un programme de coopération et de mutualisation inter-entreprises depuis 2016. Initiée à Doué-en-Anjou par un collectif d'entreprises, cette démarche est déployée à Montreuil-Bellay dans les zones d'activités de Méron et de Europe Champagné depuis fin 2019.

Les parcs d'activités économiques sont des lieux de consommation de flux de matières et d'énergie importants, et génèrent des déchets. Aussi le manque de connaissance entre entreprises implantées sur une même zone d'activités ne favorise pas spontanément les démarches de mutualisations. Le programme d'actions a été établi dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'Agglomération Saumur Val de Loire et les 3 chambres consulaires jusqu'au 30 décembre 2020.

La démarche initiale repose sur deux actions concrètes au service du programme d'actions Économie circulaire :

- Des diagnostics individuels (matières, matériaux, fluides, RH....) dans le but d'identifier des synergies possibles entre entreprises.
- Des animations thématiques au sein des entreprises implantées sur les zones d'activités.

OBJECTIF PRIORITAIRE : LA CONNAISSANCE ENTRE ENTREPRISES EST UN LEVIER POUR TENDRE VERS UNE MUTUALISATION ADAPTÉE ET OPTIMISÉE

La mutualisation concerne plusieurs types de coopérations : matières, achats, services, espaces, collectes groupées, emplois et formations.

OBJECTIFS FINAUX

- Générer des gains économiques
- Réduire l'impact environnemental
- Participer à la préservation des ressources humaines par la valorisation de filières professionnelles. Attractivité renforcée du territoire et de ses zones d'activités

L'année 2020 a été bouleversée par la crise sanitaire, un contexte exceptionnel avec un confinement total du pays, et deux confinements successifs. Ces confinements ont cependant favorisé l'expérimentation de nouvelles pratiques au sein des entreprises. Cette crise a reconsidéré le rôle de la proximité des entreprises entre elles.

A ce titre, durant la période de confinement, la Direction du Développement de l'Économie et de l'Attractivité (DDEA) a assuré :

1. L'aide à la connexion et la coopération des entreprises.
2. L'aide au renforcement des écosystèmes locaux et des circuits-courts - beaucoup de synergies engagées.
3. Des réunions entreprises en visio (aides, plan de relance, investissement...)

PERSPECTIVES

Poursuite de l'animation du réseau.

Travail sur les enjeux prioritaires actuels des entreprises.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++

3

réunions inter-entreprises

5,4 T

de collectes DEEE
(Déchets d'équipements
électriques et électroniques)

3

formations mutualisées
concernant 7 entreprises

54

diagnostics.
11 synergies mises en œuvre



120 Ha

de surface minimale
de la future RNR

PROJET DE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE À MONTREUIL-BELLAY

La Communauté d'Agglomération porte le projet de la création d'une Réserve naturelle régionale (RNR) d'une partie de la Champagne de Méron à Montreuil-Bellay, conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables sur la Zone Industrielle. En 2021, la concertation autour du projet a été développée grâce à la constitution de groupes techniques spécifiques avec les partenaires et acteurs du territoire. Cette année a également permis de poursuivre la rédaction du plan de gestion de la Réserve.

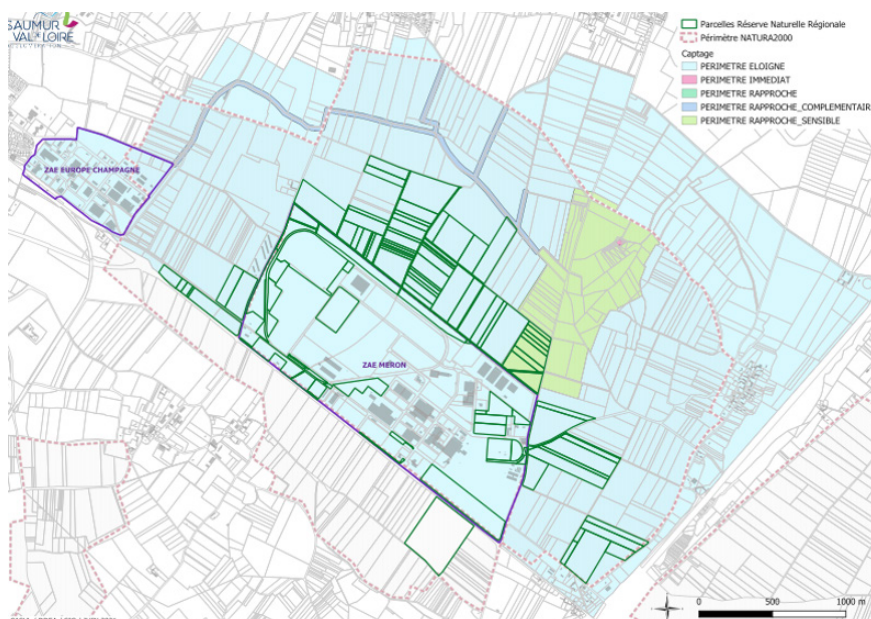
Le projet de RNR a pour objet de permettre :

- la préservation de la nature dans et hors de la zone industrielle, grâce à la mise en œuvre d'actions spécifiques détaillées dans le plan de gestion ;
- la poursuite du projet industriel sur la zone avec l'urbanisation de la zone de Méron et des mesures d'évitement et de réduction.

D'autres enjeux sont au cœur de cette réflexion et concernent le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ou encore la préservation de la ressource en eau du captage de la Fontaine Bourreau.

PERSPECTIVES

L'objectif est un dépôt de la demande de classement en fin d'année 2021 visant à obtenir un avis favorable pour la création de la Réserve naturelle régionale d'une partie de la Champagne de Méron en 2022.



Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PÂTURAGE SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE MÉRON

Accusé de réception en préfecture
049-200671376-20211128-2021-131-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception en préfecture : 03/12/2021

La Communauté d'Agglomération doit mettre en place une gestion des espaces naturels de la zone industrielle de Méron à Montreuil-Bellay, conformément aux arrêtés préfectoral et ministériel applicables. En 2021, la mise en place du pâturage a été testée sur une parcelle. Une clôture mobile a été installée par une entreprise d'insertion et une convention de gestion a été établie avec un éleveur local. Le pâturage a débuté en septembre 2021 à l'aide de 3 ânes et 3 chevaux.

Cette action a pour objectif de permettre :

- l'entretien du couvert herbacé des espaces conservatoires de la zone industrielle,
- le maintien des pelouses sèches et de la biodiversité associée,
- l'avancement de la mise en œuvre des mesures compensatoires à l'urbanisation de la zone industrielle.

PERSPECTIVES

La mise en place du pâturage pourrait être étendue en 2022 à d'autres terrains de la zone industrielle.



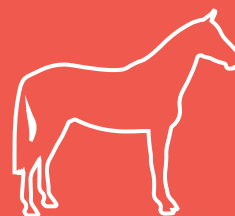
11 Ha

de surface pâturée



3

ânes



3

chevaux

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



33 341 Ha

de surface boisée,
soit **27%** du territoire



7 835 Ha

de forêt bénéficiant
d'un document de gestion durable,
soit 27% de la surface boisée



1 m³ de bois

=

800 Kg
de CO₂ stockés

CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

La Charte forestière est un outil fédérateur qui permet de développer des actions de développement de la filière bois sur le territoire tout en respectant les multifonctionnalités de la forêt : rôle environnemental, sociétal et économique.

Pour mener à bien cette action, une chargée de mission dédiée à la filière bois a été recrutée en août 2021.

Un diagnostic concerté vient de démarrer. Il sera assorti d'un Plan d'actions co-construit avec les acteurs « filière bois » du territoire.

La Charte forestière est une action inscrite au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

PERSPECTIVES

Mise en œuvre du Plan d'actions de la charte à partir du printemps 2022 et renouvellement au bout de 3 ans.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Accusé de réception en préfecture
049-201071976-2021112502091-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Lauréate de l'appel à projet régional « projets alimentaires territoriaux » (DRAAF-ADEME-Région), l'Agglomération est engagée depuis novembre 2018 dans un projet alimentaire territorial (PAT).

Cette démarche vise à développer durablement les filières agricoles locales et structurer une offre alimentaire de proximité et de qualité, accessible à tous les habitants du territoire.

Le PAT s'articule autour d'un diagnostic, une stratégie de territoire et un plan d'actions qui traitent 4 champs thématiques : économie territoriale et filières, environnement, accessibilité sociale, nutrition-santé.

Le PAT s'inscrit donc dans une démarche transversale, en lien avec les autres politiques publiques portées par l'Agglomération : PCAET, Contrat local de santé, stratégie d'économie circulaire, PLUI...

Le diagnostic a fait l'objet d'une restitution sur internet en direct en décembre 2020.

Au printemps 2021, la concertation a été initiée avec des groupes de travail rassemblant les acteurs du territoire autour d'une même thématique (restaurateurs, commerces, jeunesse). De même, des ateliers de concertation thématiques, invitant tout citoyen à venir s'exprimer sur sa vision du territoire en terme d'alimentation ont été menés. Des pistes d'actions permettant de répondre aux besoins du territoire ont été identifiés lors du diagnostic.



A la suite de cette phase de concertation, l'élaboration du plan d'actions se poursuit.

Le PAT a été labellisé niveau 1 en mai 2021, lui permettant une reconnaissance de l'État et une facilitation d'accès à des financements.

PERSPECTIVES

Les actions proposées lors des ateliers seront compilées, retravaillées et validées par les élus de la Communauté d'Agglomération pour en constituer une feuille de route qui sera validée fin 2021 – début 2022. Plusieurs groupes de travail seront constitués pour initier la mise en œuvre opérationnelle des actions. Un temps fort sera organisé début 2022 pour présenter la feuille de route et le plan d'actions aux acteurs et habitants du territoire.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++



572

personnes ont visionné
la restitution du diagnostic
en ligne

4

groupes de travail d'acteurs

57

participants aux
4 ateliers de concertation

150

propositions d'actions

2021-2022

étude

2024

création de la
cuisine centrale

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE

Dans le cadre des objectifs politiques de la nouvelle mandature (environnement – développement économique - services au public) et en lien avec les objectifs du PAT (développer durablement les filières agricoles et alimentaires locales, garantir l'accès de tous à une alimentation de qualité et de proximité) la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un projet de cuisine centrale.

L'objectif de ce projet est de fournir des repas de qualité aux établissements de restauration collective du territoire, tout en soutenant les filières locales d'approvisionnement et en garantissant un prix maîtrisé pour la collectivité et les convives.

Une attention particulière sera portée sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût et à l'alimentation. Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour une étude de faisabilité a été lancée afin de dimensionner le projet (volumes de repas, typologie d'établissements), définir son implantation, le mode de production et de distribution des repas, le modèle économique du projet et son portage juridique.

Cette étude constitue une base nécessaire avant la mise en œuvre opérationnelle du projet. Le groupement de cabinet PH-Partners, Crescendo Conseil et Sofiges a été recruté en juin 2021 pour réaliser cette étude de faisabilité.

PERSPECTIVES

Selon les résultats de l'état des lieux et du diagnostic :

- dimensionnement de la cuisine centrale
- choix d'implantation (une seule cuisine ou une cuisine avec des satellites) et lieu d'implantation
- établissement des statuts de la structure juridique
- étude sur les besoins en approvisionnement de la cuisine centrale
- phase opérationnelle de création de la cuisine centrale



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+++

CRÉATION ET ENTRETIEN DE LIAISONS DOUCES (CYCLABLES) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire crée des liaisons de loisirs cyclables dont elle assure ensuite l'entretien du balisage en partenariat avec les communes.

Les panneaux de jalonnement sont géolocalisés par le Service Système d'Informations Géographiques (SIG). Les communes assurent la veille sur le terrain sur la base d'un carnet d'itinéraire fourni par l'Agglomération. En cas de nécessité de remplacement de panneau, cette dernière fournit le panneau et les services de la commune le posent.

Le montant de l'entretien varie chaque année en fonction des besoins.



PERSPECTIVES

Élargissement à d'autres actions portées par l'Agglomération.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



200 Km

de liaisons cyclables



EAU ET ASSAINISSEMENT

NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT : UN VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE IMPORTANT

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Extraits des engagements pris par la SAUR dans le contrat de délégation de service public :

[...]

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS AVEC :

- un entretien zéro-phyto des espaces verts
- 46 sites eau et assainissement diagnostiqués par un naturaliste et suivis selon un plan de gestion de la biodiversité dès 2022
- Mise en œuvre de l'éco-pâturage pour 11 Ha sur 12 sites assainissement dès 2021

DÉPLOIEMENT SUR LA STEP DE BELLEVUE DE :

- 4 panneaux pédagogiques pour un parcours enrichi « eau et biodiversité »
- 5 ruches pour la préservation de la biodiversité et la sensibilisation
- la définition d'un plan de gestion écologique dédié au site
- la mise en œuvre d'un inventaire faune et flore deux fois sur la durée du contrat

GESTION DES DÉCHETS

- 100 % de boues d'épuration valorisés par épandage
- un plan de valorisation des déchets privilégiant le recyclage et les structures de traitement locales

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

- utilisation de 100 % d'électricité verte pour l'alimentation des sites
- optimisation des réactifs mis en œuvre
- réalisation d'un bilan carbone initial et suivi annuel
- mise en circulation de 14 véhicules BioGNV (Gaz naturel pour véhicule)
- économie de consommation en eau du service Eau potable à hauteur de 6 470 m³/an dès 2022

ACTION LOCALE

- participation au concours régional économie circulaire
- garantie entre 25 et 30 % du CA affecté à des achats sur le territoire du concédant
- obtention de la note 5A pour le référentiel Orée chaque année

[...]

PERSPECTIVES

Ces objectifs seront contrôlés par la Communauté d'Agglomération pendant toute la durée du contrat.

Pour la consommation énergétique, ce point fait également partie des enjeux de performance et le délégataire est rémunéré sur son atteinte des objectifs définis.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++



11 Ha

en éco-pâturage



14

véhicules BioGNV



DÉMATÉRIALISATION DES AVIS DU SERVICE

Depuis fin février 2021, la dématérialisation des avis sur les documents d'urbanisme et sur les contrôles SPANC est effective.

Les rapports sont signés numériquement et adressés par mail aux mairies ou aux usagers concernés.

Ces documents peuvent être volumineux avec de nombreuses pages. Cela représente une économie en termes d'utilisation de papier mais également en termes de transport.

PERSPECTIVES

Maintien sur le long terme de la dématérialisation des avis urbanisme et des rapports SPANC qui a donné entière satisfaction sur le gain de temps et la réduction de la consommation des consommables (papier, affranchissement, encre).

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

Installation ANC

Etude de sol réalisée **Oui**
Aptitude du sol **Moyenne**
Nature du sol **calcaire**
Hydromorphie **Néant**
Type de perméabilité **bonne (entre 50 et 200 mm/h)**
Perméabilité **91,00 mm/h**
Hydrogéologie
Présence nappe phréatique **Oui à environ 7 mètres de profondeur**

Description de la filière d'assainissement

Nature	Description
Fosse toutes eaux	
Fosse toutes eaux	
Filtre à sable vertical non drainé	

☒ N'afficher que les éléments actifs

Contrôles et interventions sur l'ANC

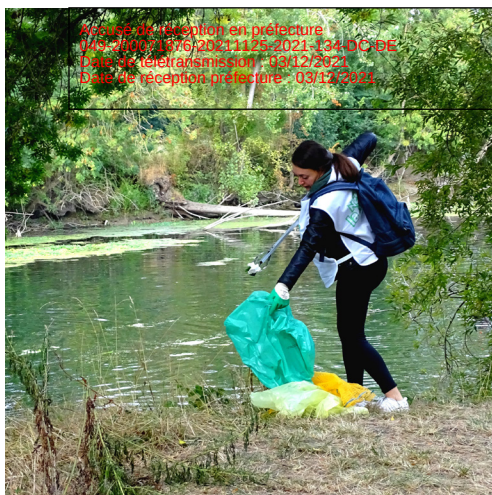
Nature	Date de dépôt / contrôle	Avis
Réalisation	18/10/2021	R1 Installation conforme avec réserves

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021



ENVIRONNEMENT

Document communiqué en préfecture
N°S : 2021-1125-2021-134-010-06
Date de télétransmission : 28/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021



75

participants



1 660 kg

de déchets ramassés dont
540 kg de ferraille, 120 kg de verre,
920 kg de tout-venant
et 80 kg d'emballages

16,4 km

de rives parcourues

NETTOYONS LE THOUET

Depuis 7 ans, la Communauté d'Agglomération s'associe à l'opération nationale « Nettoyons la Nature » initiée par l'enseigne E. Leclerc en organisant localement un événement appelé « Nettoyons le Thouet ». Pour cette manifestation, la Communauté Agglomération fait appel aux associations et aux bénévoles pour ramasser les déchets le long du Thouet.

Les partenaires de cette journée sans qui elle n'aurait pas pu se tenir étaient les suivants :

- Le Centre E. Leclerc Saumur pour les kits de ramassage et l'exposition photos dans la galerie de l'hypermarché
- Le Club de canoë de Montreuil Bellay pour l'organisation «décentralisée» de l'évènement à Montreuil-Bellay
- Kyrielle pour le transport, la mise à disposition des bennes et le traitement des déchets collectés
- La Ville de Saumur pour le prêt des tables, chaises et remorque de ramassage pour la collecte à cheval
- L'association d'insertion «Antenne - Information - Emploi Développement», prestataire pour ramasser les déchets collectés sur les circuits
- Les écuries Saint Nicolas avec son meneur et le cheval « Actyon » pour la collecte des déchets
- La Boulangerie Joseph, prestataire pour les sandwiches
- Biocoop Saumur pour les pommes, poires et jus de pomme
- Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine pour le prêt de toilettes sèches



Les associations participantes étaient l'association de pêche « le Roseau Saumurois », la pension de familles ADOMA, le club de plongée de Saumur (JASP) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Sans oublier tous les bénévoles venus de façon individuelle ou en famille.

PERSPECTIVES

Action renouvelée en 2022

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

KYRIELLE COMPOSTAGE PARTAGÉ, LE COMPOSTAGE POUR TOUS !

Accusé de réception en préfecture
049-200074876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

KYRIELLE propose des solutions pour les habitants qui souhaitent composter mais qui ne peuvent avoir de composteur individuel, faute de place. Ainsi des sites de compostage partagé sont mis en place en pied d'immeuble, dans les quartiers, dans les communes ou même dans certains établissements, de manière à ce que les usagers en disposent à proximité de leur lieu d'habitation, de travail ou de trajets quotidiens.

Chacun des sites est géré par des référents formés pour vérifier les dépôts, entretenir et faire remonter les informations nécessaires. Les équipes de KYRIELLE font un travail de sensibilisation à la rencontre des habitants pour leur expliquer le principe du compostage et lever les éventuelles inquiétudes. Une fois le site installé, l'agent technique de KYRIELLE assure un suivi des sites de compostage partagé, corrige notamment les éventuelles déséquilibres ou dégradations : trop d'eau, trop sec, casse...

En 2021, deux sites de compostage partagé ont été installés à Montsoreau et trois à Villebernier. Cinq autres sites ont été mis en place à Saumur, ville-centre disposant du plus grand nombre d'habitat collectif sans possibilité de composter. D'autres sites ont été installés dans des établissements, comme par exemple dans le camping de Montsoreau.

LES BIENFAITS DU COMPOSTAGE

Le compostage permet de réduire d'un tiers la quantité de déchets produits. On réduit ainsi les tonnages à collecter par les camions (économie d'énergie et réduction de la pollution) et le coût de traitement des déchets pour la collectivité. Composter permet aussi d'obtenir du compost. Véritable allié du jardinier, il enrichit le sol, l'aère, favorise le maintien de l'humidité et participe à entretenir la vie dans le sol. Grâce à cet amendement riche et naturel, plus besoin de fertilisant chimique. Petit plus, les composteurs sont des réserves de biodiversité.

Le compost produit sur les sites de compostage partagé est ainsi distribué aux habitants qui le souhaitent.

INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR AU SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION

Un composteur a été installé au siège, au sein de l'espace vert, pour les agents de la collectivité se restaurant sur place. Une communication a été faite auprès de l'ensemble des agents, mais peu utilisent le service pour le moment. En effet, la production de déchets est très faible, voire inexistante, les agents apportant la plupart du temps des plats préparés maison n'engendrant pas de déchet.

PERSPECTIVES

Cette action est inscrite dans le Programme de Prévention des Déchets 2021-2027 de Saumur Val de Loire. Le développement de ces sites permettra de répondre à l'obligation qui est faite aux collectivités de permettre le tri des biodéchets pour tous.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



35 %

de réduction
des déchets ménagers

55

sites de compostage partagé
sur le territoire





Participation de

50%

de la facture d'achat
d'un poulailler
dans la limite de 75€



150 kg

de déchets alimentaires
par an évités



150 à 200

œufs pondus par an
pour une poule

KYRIELLE : UN TOIT POUR AILES

Les habitants sont de plus en plus nombreux à vouloir adopter des poules pour avoir des œufs frais et pour réduire leurs déchets. Cet engouement touche aussi les habitants n'ayant jamais élevé de poules. Des initiatives de type « adoption » de poules existent depuis plusieurs années dans des communes du territoire (Parnay, Neuillé...). Certaines écoles ont même aménagé des poulaillers comme à Antoigné.

En 2021, KYRIELLE a mis en place l'opération « Un toit pour ailes ». Elle consiste à encourager les habitants à accueillir des poules dans leur jardin ou cour en participant financièrement à l'achat de poulaillers.

Un accompagnement de terrain est aussi mis en place pour convaincre et informer les habitants. Une charte d'information est proposée pour assurer l'engagement des habitants à prendre soin de l'animal jusqu'à sa fin de vie naturelle.

Cette opération est réalisée en partenariat avec certaines communes engagées dans l'adoption de poules.

PERSPECTIVES

Afin de faire le lien avec la récupération de matériaux, il sera étudié la possibilité de faire un tutoriel sur la fabrication d'un poulailler à partir de matériaux de récupération. Pour les habitants se lançant dans cette démarche, ils pourront bénéficier de matériaux trouvés en déchèterie et mis de côté par les agents de KYRIELLE. Des ateliers « fabrication » seront à développer pour accompagner les habitants dans cette démarche et les sensibiliser à la prévention des déchets d'une manière générale.



Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	++

FORMATION DES ÉLUS « AGIR POUR REDYNAMISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS MON TERRITOIRE »

Accusé de réception en préfecture
049-200071376-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Particulièrement sensibles aux impacts du changement climatique, notre territoire est amené à se préparer dès aujourd'hui aux situations de demain. Dans cet objectif, l'agglomération, dans le cadre de son PCAET a été retenue par l'ADEME Pays de la Loire pour accueillir la formation « Agir pour redynamiser la transition écologique dans mon territoire ». Cette formation avait pour objectif d'inspirer les élus pour redynamiser le projet politique de transition écologique de notre territoire en posant les clés nécessaires à la mise en œuvre des actions.

La formation a eu lieu le mercredi 13 janvier 2021 et était à destination des membres de la commission Transition énergétique et Mobilités, des élus et des directeurs.



Au programme de cette formation:

- Contexte et enjeux de la transition écologique (TE) pour mon territoire
- Compétences et gouvernance de la TE pour mon territoire
- Outils et leviers pour agir sur mon territoire
- Actions et projets pour consolider la TE sur mon territoire
- Ma feuille de route pour agir en faveur de la TE avec des idées d'actions concrètes

Sur les 20 thématiques proposées par l'ADEME, trois ont été sélectionnées en amont par les membres de la commission Transition énergétique et Mobilités suite à un sondage : adaptation au changement climatique, économies d'énergies, mobilité durable.

Cette formation a été financée par l'ADEME des Pays de la Loire et animée par Laurent Godineau du cabinet Intermezzo.

PERSPECTIVES

Poursuite des temps de formation des élus sur des sujets en lien avec la transition écologique.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



22

participants



2h30

de formation

PROJET « DESTINATION KATALYSE »

7

collectivités
des Pays de la Loire
impliquées

2

parcs naturels régionaux
concernés

2

semaines de résidence
à Montreuil-Bellay et à Allonnes

5

représentations sur le territoire
Saumur Val de Loire

Comment innover avec la société pour mettre en place la transition écologique autant environnementale que sociétale ? Comment écrire ensemble ce récit de transition écologique du territoire ? C'est le fil rouge du projet artistique et culturel « Destination Katalyse ».

Impliquée dans la transition écologique, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est engagée dans la mise en place d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et d'un Projet alimentaire territorial (PAT) afin de s'adapter au changement climatique.

Dans cet objectif, l'Agglomération s'est associée à 6 collectivités des Pays de la Loire dans un projet d'envergure régionale autour du projet artistique et culturel original : « Destination Katalyse ». Cette initiative est portée par les Parcs naturels régionaux Loire-Anjou-Touraine et de Brière, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Communauté de communes Baugeois-Vallée, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et Saint-Nazaire Agglomération, en partenariat avec la Compagnie Spectabilis et le réseau GRAINE Pays de la Loire.

Via une première étape de collecte de la parole des habitants, la démarche a consisté d'abord à les questionner sur leur perception des changements climatiques. Leurs témoignages, transformés en traces et rumeurs par des performances artistiques, sont venus notamment nourrir l'écriture d'un spectacle : « Le cabaret des métamorphoses », initié par la compagnie Spectabilis en résidence sur chacun des territoires.

Désireux d'embarquer avec eux un maximum d'acteurs, institutionnels, individuels ou associatifs dans la création de leur pièce, l'idée de « Destination Katalyse » fait son chemin. Sont alors imaginés des moments festifs et conviviaux autour des résidences de la compagnie, pendant lesquels les habitants ont été conviés à apporter leur vision du changement climatique et inventer leur territoire en 2050. Au travers de ces rencontres entre entrepreneurs, membres d'association, élus, agriculteurs, le projet Katalyse souhaite favoriser une meilleure connaissance entre les habitants d'un même territoire et impulser la mise en œuvre de projets locaux et communs.

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'ADEME des Pays de la Loire.

PERSPECTIVES

Après une 1^{ère} représentation dimanche 17 octobre 2021 au PAMA à Allonnes, le spectacle sera en tournée :

Samedi 7 mai à la salle des Loisirs des Verchers-sur-Layon à 20h
Dimanche 15 mai à la Closerie de Montreuil-Bellay à 16h
Dimanche 22 mai au Centre culturel le Cube à Longué-Jumelles à 16h
Mercredi 25 mai à la salle des Loisirs de Chênehutte à 20h



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Accusé de réception en préfecture
049-200071976-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Dans son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire se donne pour objectif de devenir un « territoire à énergie positive » d'ici 2050, c'est à dire un territoire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme – d'abord en réduisant ses besoins énergétiques de 50 % puis en subvenant aux besoins restants par des énergies renouvelables locales.

Afin de répondre à ces objectifs, la Communauté d'Agglomération a décidé d'élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnR). L'enjeu de ce schéma est de définir une stratégie territoriale partagée et de créer les conditions favorables à sa mise en œuvre opérationnelle via des projets ancrés localement.

Pour construire ce schéma directeur, la Communauté d'Agglomération se fait accompagner par le cabinet ESPELIA et le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEML). La mission a débuté en décembre 2020 par une phase de diagnostic et s'est poursuivie au printemps par des ateliers de travail avec les élus communautaires. Trois ateliers ont eu lieu sur le photovoltaïque, l'éolien et la méthanisation, et la chaleur renouvelable (bois, solaire thermique, aérothermie, géothermie). Le travail en cours va permettre à la collectivité de planifier le développement des énergies renouvelables sur son territoire, mais aussi de définir son rôle et son positionnement dans le développement des différentes filières d'EnR.

En septembre 2021, une phase de concertation a débuté avec les élus et les partenaires locaux concernés par les différentes filières d'énergies renouvelables pour co-construire le programme d'actions. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'ADEME des Pays de la Loire.

Ateliers de concertation avec les élus et les partenaires de juin à septembre 2021 au Théâtre le Dôme.



PERSPECTIVES

L'objectif est de valider le schéma directeur des EnR fin 2021 - début 2022, et de rentrer dans la phase opérationnelle dès 2022.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+++

- 50 %
de consommation d'énergie
d'ici 2050

**Objectif :
territoire à
énergie
positive**

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

Abscisé de réception en préfecture
049-200074876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

La gestion économe de l'espace est un objectif majeur de la politique publique d'aménagement du territoire pour l'Agglomération Saumur Val de Loire compétente depuis 2017 pour les plans locaux d'urbanisme. (PLU).

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés.

A cet effet, des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace ont été assignés aux documents d'urbanisme par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Saumurois approuvé en mars 2017, à savoir à l'horizon 2030 une réduction de 55 à 57 % de la consommation foncière 2002-2012 soit au plus 730/750 ha.

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire traduisent la nécessité de maîtriser le développement urbain, d'assurer l'utilisation économe des espaces naturels et de préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières. Ils doivent traduire concrètement les objectifs du SCoT.

Après l'approbation du PLU intercommunal (PLUi) du Douessin en décembre 2016, celui du secteur « Saumur Loire Développement » en mars 2020, le PLUi du secteur « Loire-Longué » et les PLU de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun ont été approuvés en juin 2021.

En l'espace de moins de 5 ans le nouveau territoire s'est doté de documents d'urbanisme de nouvelle génération répondant aux objectifs du SCoT.

Par rapport à la décennie précédente, les PLU de l'Agglomération fixent globalement sur leur territoire un objectif de limitation de la consommation d'espace de 52 % soit 322 ha bien en deçà du plafond du SCoT.

Pour y parvenir, la priorité est mise sur la densification des villes, bourgs et villages afin de limiter l'étalement urbain et le mitage des espaces agricoles et naturels, limitant les incidences sur les milieux et espèces. De même pour l'habitat, les zones d'extension se voient imposer des seuils de densité minimale.

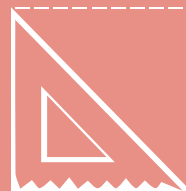
Ainsi, selon les territoires de 33 à 75% (30 % minimum pour le SCoT) des nouveaux logements seront à réaliser à l'intérieur des enveloppes urbaines et les extensions urbaines consommatrice d'espaces NAF limitées à 322 ha (soit 0,25 % du territoire de la Communauté d'Agglomération) en continuité immédiate des agglomérations. Ces chiffres sont valables sur la durée du document d'urbanisme (10 à 15 ans).

Les documents d'urbanisme de l'Agglomération permettent une modération conséquente de la consommation d'espace dans les années à venir par rapport aux périodes précédentes du fait d'une optimisation de la consommation d'espaces liées au secteur de l'habitat et de l'économie.



33 à 75%

des constructions neuves
à réaliser dans les enveloppes
urbaines du territoire



322 Ha

d'extensions urbaines maximum
pour les dix prochaines années

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	

OPAH

3

Opérations Programmées
d'Amélioration de l'Habitat
et de Renouvellement Urbain



3,2 M€

financés par l'Agglomération



5 ans

d'OPAH-RU

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL HABITAT « ANJOU CŒUR DE VILLE »

S'articulant comme « volet habitat » des programmes nationaux de revitalisation « Action Cœur de Ville » (Saumur) et « Petites Villes de demain » (Montreuil-Bellay, Allonnes et Longué-Jumelles), le dispositif départemental « Anjou Cœur de Ville » a notamment pour objectif d'accompagner le réinvestissement du parc privé, la restructuration de logements et de limiter l'étalement urbain.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire assure la maîtrise d'ouvrage de ce dispositif sur son territoire qu'elle a proposé à ses communes membres.

Au terme d'études réalisées sur les centralités ayant permis d'élaborer les programmes d'actions, des Opération(s) Programmée(s) d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ont été lancées pour 5 ans pour offrir un accompagnement technique et financier. Étant à destination des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs éligibles des centres-villes / centres bourgs pour leurs projets de travaux en amélioration énergétique, adaptation logement, traitement de l'habitat dégradé sur leurs logements.

Un opérateur dédié (Société Publique Locale ALTER PUBLIC) a été sélectionné à l'issue des trois consultations pour les prestations de suivi d'animation des trois OPAH-RU.

Outre la prestation générale d'animation, l'opérateur a pour mission la veille foncière des périmètres, le repérage des situations de mal-logements et l'assistance des communes pour la mise en œuvre des actions coercitives qui seraient rendues nécessaires dans le cadre de ces dispositifs.

OPAH-RU MONTREUIL-BELLAY, VIVY ET FONTEVRAUD L'ABBAYE :

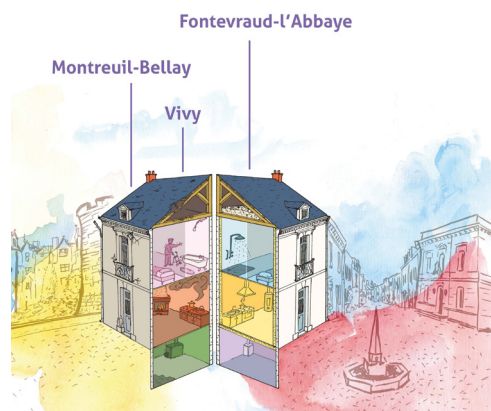
126 cibles de travaux, pour les 5 années de l'opération (Montreuil Bellay : 71 cibles ; Vivy : 34 cibles ; Fontevraud-l'Abbaye : 21 cibles) à destination de périmètres de centre-ville regroupant 490 logements.

Ce programme permet de mobiliser un montant avoisinant 2 millions d'euros d'aides et subventions des différents partenaires (ANAH et CD49). Pour la participation au financement des travaux, l'Agglomération s'engage à hauteur de 163 000 €.

L'Agglomération porte par ailleurs le coût financier de la mission d'animation du programme pour 724 812 €.

Parties prenantes, les communes engagées complètent les dispositifs de financement des travaux :

- Montreuil-Bellay : 90 000 €
- Vivy : 102 000 €
- Fontevraud-l'Abbaye : 17 000 €



OPAH-RU DU CŒUR DE VILLE DE SAUMUR :

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réexamen en préfecture : 03/12/2021

Le programme d'amélioration de l'habitat de la Ville centre portera ses actions sur 495 cibles pour un montant global d'aides aux travaux avoisinant les 3,9 millions d'euros (tous partenaires et tous dispositifs d'accompagnement confondus) à destination du périmètres de centre-ville comptabilisant 1 010 logements.

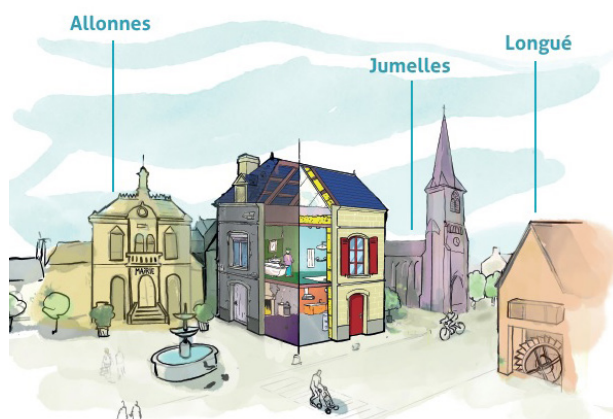
Pour ce dispositif qui constitue le volet « habitat » du programme Action cœur de Ville, des aides supplémentaires de l'Agglomération et de la ville de Saumur pour lutter contre la vacance de logements viennent compléter les interventions standards sur lesquelles abondent l'ANAH et le CD49 s'engagent à hauteur de 2,7 millions d'euros.

La Communauté finance les aides aux travaux pour 445 K€ et porte financièrement le recrutement de l'opérateur pour 886 K€. La Ville s'engage de son côté pour 755 875 € d'aides.

Au total l'Agglomération s'engagera sur cette opération à plus de 1,3 million d'euros.



OPAH-RU MULTI SITES SUR LES COMMUNES DE ALLONNES ET LONGUÉ-JUMELLES :



Les aides porteront sur 121 cibles de travaux - (Allonnes : 52 cibles ; Longué-Jumelles : 69 cibles) pour un montant global d'aides aux travaux de plus de 2 millions d'euros ouvertes aux 772 logements de ces périmètres.

Les abondements aux propriétaires représentent 147 000 € pour l'Agglomération auxquels s'ajoutent les coûts de recrutement de l'opérateur pour un montant de 750 972 € soit un montant total d'engagement de 897 972 €.

Les partenaires ANAH et CD 49 financent plus d'1,5 million d'euros.

Les communes viennent parfaire ces actions par des aides complémentaires représentant 110 000 € pour la commune d'Allonnes et 290 000 € pour les centre(s)-ville(s) / centre(s)-bourg(s) de Longué et Jumelles.

Au total l'Agglomération s'engagera sur le programme Anjou Cœur de Ville en financement de l'ingénierie et des aides aux travaux pour un montant avoisinant 3,2 millions d'euros.

PERSPECTIVES

Poursuite des objectifs sur les prochaines années des trois OPAH-RU et intégration de trois communes supplémentaires – Gennes-Val-de-Loire (pour 3 centralités) – Bellevigne-les-Châteaux (pour 3 centralités) et Vernantes - en phase préopérationnelle du dispositif pour une étude à mener sur les années 2022-2023.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+



ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

Accusé de réception en préfecture
049-200071376/2021-1125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Démarche volontaire d'élaboration d'une stratégie de mobilité sur le territoire, le Schéma de développement des Mobilités de la Communauté d'Agglomération « **Demain, TOUS mobiles en Saumurois** » fixe des orientations adaptées et concrètes aux différentes problématiques de mobilité, en lien avec les autres politiques publiques de l'Agglomération et des territoires voisins :

- rendre effectif le droit à la mobilité pour tous
- intégrer les spécificités du territoire
- couvrir l'ensemble du ressort territorial
- articuler l'offre avec les territoires voisins
- faire un état des lieux des actions existantes
- définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place
- prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques transversales.

La stratégie du schéma de développement de la Communauté d'Agglomération résulte d'un travail de partenariat avec les communes, les entreprises, les habitants et les associations (par le biais d'ateliers lors du forum de la mobilité en 2019 et de la réunion du comité des partenaires du 4 mars 2021) qui a permis de faire ressortir les problématiques locales, et de faire émerger une stratégie partagée par tous s'intégrant dans la démarche du PCAET de l'Agglomération.



Le schéma de développement des mobilités de l'Agglomération entend répondre à des enjeux de développement durable :

- Sociaux : accessibilité du territoire et aux services, lutte contre l'exclusion,...
- Environnementaux : diminution de gaz à effets de serre, réduction des particules fines,...
- Économiques : accessibilité à l'emploi, vulnérabilité énergétique,...
- Attractivité du territoire – marketing territorial : territoire riche en choix alternatifs,...

Le présent schéma s'inscrit donc comme un document de programmation pour l'élaboration d'une politique communautaire cohérente techniquement et financièrement qui répondra aux objectifs suivants :

Objectif 1 : offrir un service essentiel : la Mobilité

Objectif 2 : créer et gérer de manière globale les services de mobilités

Objectif 3 : répondre aux enjeux environnementaux et au défi climatique en particulier

Partant de cette stratégie partagée, 5 axes ont été déterminés par le groupe de travail « schéma de développement des mobilités » issu de la Commission « mobilités ». Axes déclinés à travers 12 actions pour structurer la politique de la Communauté d'Agglomération.

AXE 1 : AMÉLIORER LE MAILLAGE ROUTIER POUR DÉVELOPPER LES CONNOISSANCES ET LES STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

Accusé de réception en préfecture
049/200071076/2021-1129-2021-104-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Fiche action 1 - Développer une politique de partage de la voirie : sécuriser les routes départementales et communales et les pistes cyclables existantes

Fiche action 2 - Compléter le maillage d'aires de covoiturage (aménagement complémentaire pour certaines et aires de covoiturage communales), identifier les aires de covoiturage du territoire et extra-territoriale et privilégier l'intermodalité avec le vélo

Fiche action 3 - accompagner le développement à l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques et vélos électriques

AXE 2 : PROPOSER DES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS SÉCURISÉS, CONFORTABLES ET COMPÉTITIFS

Fiche action 4 - Développer les infrastructures piétonnes et cyclables sécurisées et confortables

Fiche action 5 - Optimiser les réseaux de transports collectifs existants, structurer l'intermodalité et répondre aux besoins actuels

AXE 3 : RENFORCER LE LIEN SOCIAL GRÂCE À LA MOBILITÉ

Fiche action 6 - Proposer une plateforme solidaire de mobilités partagées (covoiturage, autopartage...)

Fiche action 7 - Proposer des services mobiles aux habitants en dématérialisant les titres de transport tout en favorisant l'information voyageur en temps réel

AXE 4 : CONFIRMER LA CULTURE DE LA MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Fiche action 8 - Intégrer la dimension mobilité aux documents d'aménagement du territoire

Fiche action 9 - Sensibiliser et accompagner les publics à l'usage des mobilités en organisant des événements sur le territoire

Fiche action 10 – Accompagner la réalisation de Plans de Déplacements Entreprises (PDE) pour celles qui sont volontaires

AXE 5 : ANIMER ET SUIVRE LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS

Fiche action 11 - Associer et mobiliser les habitants et les entreprises au développement des mobilités pour favoriser l'exemplarité de notre territoire

Fiche action 12 – Valoriser l'action de la collectivité par un plan de communication sur les services de mobilités du territoire

Le schéma de développement des mobilités a été validé le 29 juin 2021.

PERSPECTIVES

Mise en œuvre du schéma des mobilités à partir de septembre 2021.

Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



5

axes de travail



12

fiches action à mettre en œuvre

La loi d'orientation des Mobilités promulguée fin 2019 prévoit de tripler la part du vélo d'ici à 2024 : de 3 à 9 %.

Le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire s'inscrit dans cette logique et dans le schéma des mobilités, en faveur de la qualité des services de mobilités apportés aux citoyens et de la revalorisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Le schéma directeur cyclable s'articule autour de 3 actions principales qui visent à mener une politique cyclable cohérente et réaliste à l'échelle de l'Agglomération et répondre aux enjeux globaux de la problématique des déplacements.

Il s'agit de :

- développer les infrastructures pour aménager un réseau maillé et continu, complémentaires des réseaux des autres collectivités, permettant les déplacements à vélos, notamment utilitaire, dans de bonnes conditions de sécurité et de confort ;
- développer les services, en organisant l'intermodalité (bus/vélos, train/vélos, etc.), le stationnement des vélos, le guidage des cyclistes, en développant des services de location, et le soutien à la politique des plans de déplacements entreprise (PDE), le développement de la vélo-école ;
- organiser des actions de sensibilisation et d'information (sécurité, plan du réseau, sensibilisation dans le cadre des PDE, etc.).

Il existe un véritable potentiel de développement de l'usage du vélo sur le territoire communautaire qui repose notamment sur la création de liaisons réalistes et la mise en place d'un panel de services.

Le schéma directeur vélo définit un programme d'actions et propose les priorités pour répondre à l'attente des cyclistes et favoriser l'utilisation du vélo à ceux qui « n'osent pas ».

AMÉNAGEMENTS :

- **Équiper les 6 pôles du territoire** d'un réseau cyclable de proximité de 5 km permettant de relier les zones d'habitat et d'emploi et **co-construire des schémas cyclables communaux**.
- **Créer un maillage intercommunal par voies calmes** desservant les pôles générateurs et jalonner ces itinéraires.
- **Définir une charte d'aménagements cyclables communautaire** afin de veiller à une harmonisation des réalisations et de permettre aux communes de s'emparer de ce document.
 - **Niveau 1** : dans les centres-bourg : priorité aux modes actifs/doux - apaisement de la vitesse par des aménagements spécifiques (zone piétonnes, de rencontre, zones 30, double sens cyclables, modification des plans de circulation) en priorité aux abords des établissements scolaires.
 - **Niveau 2** : entre les bourgs - partage de la voirie sur les routes à faible trafic (aménagements mixtes vélo/voiture : route partagée, chaucidou, vélorue et voies vertes).
 - **Niveau 3** : Construire le REV (Réseau Express Vélo) à long terme en fonction des opportunités territoriales > pistes cyclables séparatives et directes.

SERVICES :

- Multiplication des vélos disponibles et adaptés (mise en œuvre de la prime à l'achat de vélo, diversification de la flotte AVAE, prêt de vélos d'occasion pour les étudiants...).
- Apprentissage et remise en selle (développement de la Vélo-école).
- Développement de l'offre de stationnement et des points de réparation.

- Encouragement et développement la logistique à vélo.
- Développement de la pratique de loisirs (outil numérique de cartographie, mise en place de stations de gonflage et de petites réparations).

COMMUNICATION :

- Intégrer le vélo dans la stratégie de communication et au projet de territoire.
- Publier régulièrement sur les réseaux, organiser des évènements
- Accompagner les entreprises et les écoles dans le Défi Mobilités Régional.
- Promouvoir le Forfait Mobilité Durable et les plans de mobilité entreprises (PDE).
- Former en interne : construction d'une culture vélo avec les aménageurs et partenaires.
- Participer de façon active dans les réseaux de collectivités engagées sur la question du vélo.
- Suivre la mise en œuvre du schéma directeur cyclable avec le club vélo avec une communication pédagogique sur les nouveaux aménagements.

AVAÉ :

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a mis en place depuis 2017, un service de location longue durée (1 mois, 3 mois et 1 an) de Vélos à Assistance Électrique (VAE) dont la gestion a été confiée à Saumur Agglobus.

Flotte AVAE : 203 VAE au 1^{er} septembre 2021.
Pour la période de mai à août l'ensemble des vélos sont loués.



Lutte contre le changement climatique	+++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++



203

vélos à assistance électrique AVAE
au 1^{er} septembre 2021

53

nouveaux vélos en août 2021



cartes scolaires

cartes anonymes

2 heures de voyage

TARIFICATION SIMPLIFIÉE DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2021

PERSPECTIVES

La mise en place de la billettique va permettre de suivre la fréquentation des lignes du réseau urbain et périurbain dans la perspective de les faire évoluer. Avec les informations fournies par la validation des titres, il sera possible d'obtenir des données qui permettront d'adapter le réseau.

38

MAI À VÉLO

Accusé de réception en préfecture
049-200011876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Mai à vélo est un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des Sports. Ce dernier veut rassembler toutes les actions entreprises localement, sur tout le territoire, pour promouvoir la pratique du vélo, sous toutes ses formes, auprès du plus grand nombre. Cela au travers des événements cyclables, pédagogiques et populaires.

Durant le mois de Mai, des événements ont été organisés sur le territoire de l'Agglomération : des parcours libres touristiques et , des vélos bus sur Saumur pour les salariés, bourses aux vélos, stage d'apprentissage aux vélos dispensé par le Pôle Cyclisme du Saumurois pour les enfants de 5 à 12 ans et un espace documentaire dédié à la thématique vélo dans les médiathèques du Réseau L'imagin'R (Saumur, Montreuil-Bellay et Doué-en-Anjou).

PERSPECTIVES

Mai à vélo 2022 : préparation des actions en cours.



Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

A young boy with dark skin and curly hair is smiling and looking slightly to the right. He is holding a large stack of books with both hands. The books have various colored spines, including yellow, blue, and white. The background is a solid light blue color.

CULTURE

ACTIONS SUR LE VOLET TECHNIQUE :

- Remplacement progressif d'appareils électriques fonctionnant sur piles (émetteurs, micros) par des appareils fonctionnant sur accumulateurs.
- Via la mise en place d'un Programme Pluriannuel d'investissement, remplacement progressif du parc de projecteurs scéniques à lampe par des projecteurs à LED, soit 6 fois moins de consommations électrique, une maintenance facilitée et une absence de consommables.
- Développement de la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) au sein du Dôme, visant à l'optimisation des consommations énergétiques : arrêts programmés des centrales d'air, installation de sondes de température, planification minutieuse des éclairages et temps de chauffe en fonction de l'activité...
- Remplacement des ampoules halogènes par des ampoules LED dans les espaces.

ACTIONS PORTÉES DANS LE DOMAINE DE LA MÉDIATION CULTURELLE :

1. Dématérialisation des inscriptions à l'offre culturelle destinée aux publics scolaires (catalogues en ligne et formulaire en ligne).
2. En billetterie, mise en place d'un « Tarif solidaire » à destination des publics issus des centres sociaux et des associations d'insertion et de médiation.
3. En 2021, accueil d'un projet étudiant porté par l'Université Catholique de l'Ouest sur le recensement des outils d'accès au spectacle pour les publics en situation de Handicap. Plus largement, la question de l'accessibilité aux lieux culturels et à l'offre est une dimension forte.



4

actions ciblées
sur le volet technique



3

actions ciblées
de médiation culturelle

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	



8 800

usagers dans les 3 médiathèques
et les 20 bibliothèques municipales
associées au réseau



255 252

prêts par an



45 000

documents/an transitent
par la navette
et 14 000 km parcours

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE NAVETTE ÉCO-RESPONSABLE

Un véhicule navette dépose les réservations en ligne, les retours de documents et les outils d'actions culturelles dans les bibliothèques de proximité réparties sur tout le territoire évitant ainsi aux usagers et bibliothécaires de nombreux trajets. Le véhicule navette est doté d'une motorisation hybride GNV/essence et effectue 14 000 km par an en faisant transiter quelques 45 000 documents chaque année.



PERSPECTIVES

Extension du service de navette à 10 autres bibliothèques d'ici 2024 (Vivy, Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Villebernier, Souzay-Champigny, Varennes-sur-Loire, Rou-Marson, Chacé, Varrains, St-Cyr-en-Bourg, Turquant, Fontevraud-l'Abbaye, Courchamps, Brézé, St-Clément-des-Levées, Le Vaudelnay, Vernantes, Louerre, Vernoil-le-Fourrier et Le Puy-Notre-Dame)

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	++
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	++

FONDS DE DOCUMENTS CONSCRIT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accusé de réception en préfecture
 049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
 Date de télétransmission : 03/12/2021
 Date de réception préfecture : 03/12/2021

Des enjeux de la transition écologique à l'étude de la biodiversité en passant par l'éco-construction et le jardin bio, le réseau des bibliothèques l'imagin'R propose un fonds de plus de 500 documents (livres, DVD...) sur la thématique du développement durable.

Avec le concours de l'ESTHUA d'Angers (premier centre européen d'enseignement supérieur dans le domaine du tourisme), la médiathèque de Saumur dispose d'un fonds spécialisé dans le domaine de l'éco-tourisme pour les étudiants présents sur le campus de Saumur.



PERSPECTIVES

Actualisation régulière du fonds de document lié au développement durable notamment par le biais d'une dotation de l'ESTHUA.



500

documents
sur le développement durable



400

étudiants UFR en tourisme
et hôtellerie (Esthua)

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	



4 000

documents retirés des
collections des médiathèques et
bibliothèques par an

1 400

documents vendus
lors de la braderie annuelle

600

documents donnés
à des associations

ASSURER UNE SECONDE VIE AUX LIVRES ET AUTRES DOCUMENTS CULTURELS

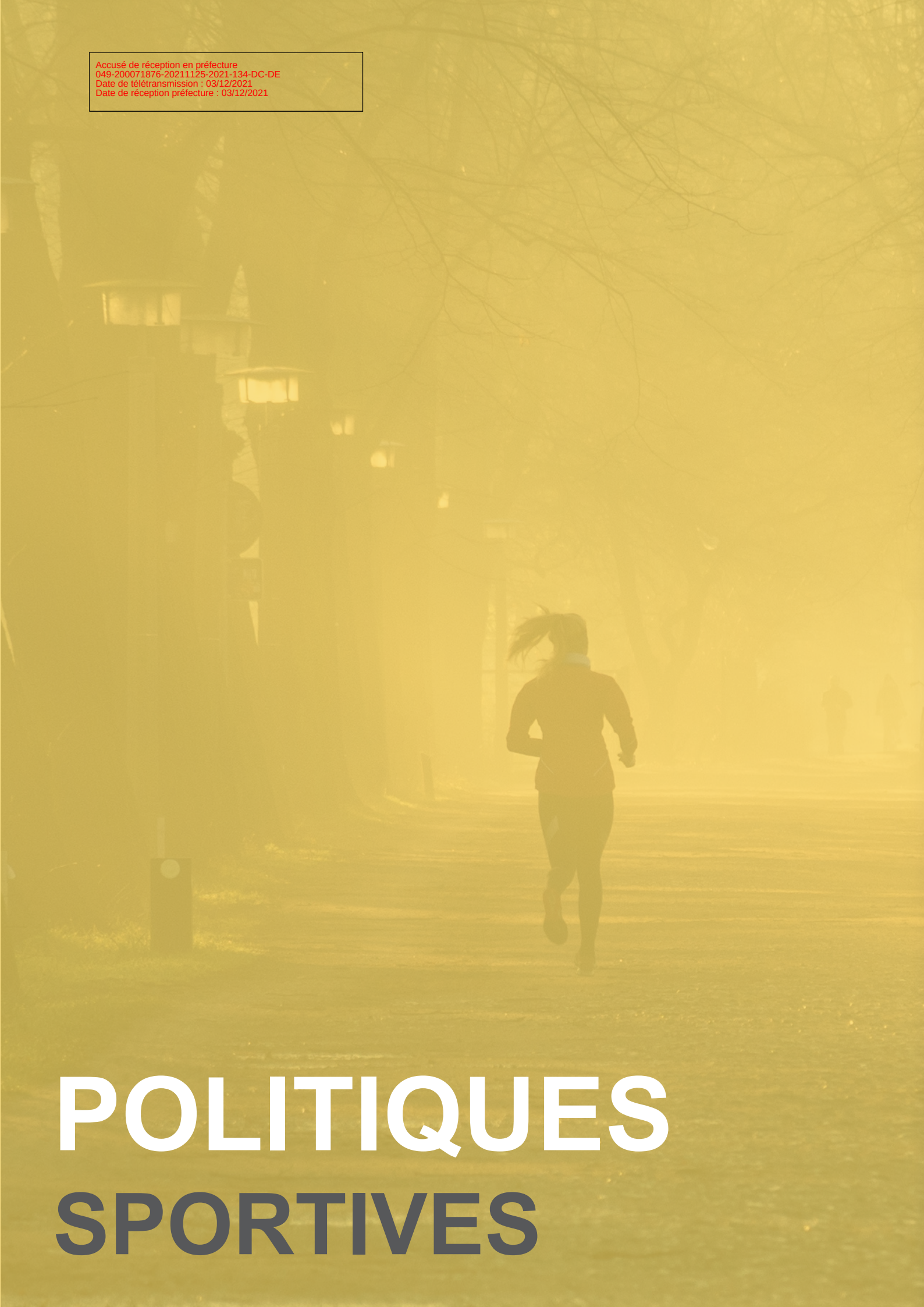
Le réseau des bibliothèques acquiert quelque 4 000 documents chaque année. Pour éviter aux bibliothèques des problèmes de réorganisation ou d'encombrement et pour assurer la mise en valeur de collections actualisées, le service supervise chaque année le retrait de prêt du même nombre de documents (4 000) des rayons des différents équipements. Afin de favoriser l'économie circulaire du livre, des braderies et dons aux associations sont programmés pour donner une seconde vie à ces documents. Un système de conservation partagé entre bibliothèque existe au niveau régional pour les documents périodiques.



PERSPECTIVES

Reconduction annuelle d'une braderie dans les médiathèques communautaires et de plusieurs autres actions du même type dans les bibliothèques municipales associées au réseau.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	++



POLITIQUES SPORTIVES



59%

des agents de l'Agglomération
ont participé à l'activité du moi(s)
depuis 2017

50 000 €

de budget de fonctionnement
destiné au Sport Santé 2021

PROJET SPORT SANTÉ

Depuis 2017, des actions « sport santé » sont mises en place sur le territoire et sont reconduites pour 2021 avec :

« L'ACTIVITÉ DU MOI(S) »

Des activités physiques et sportives sont proposées aux 250 agents de l'Agglomération une fois par mois sur la pause méridienne. Ces actions permettent de sensibiliser les collaborateurs autour des bienfaits de la pratique d'activités physiques. En raison de la crise sanitaire, seule deux activités ont été proposées aux agents :

- 15 septembre 2020 : Cuisses Abdos Fessiers (CAF) – 12 agents présents
- 15 octobre 2020 : aquabike – 6 agents présents

APPEL À PROJET « DONNE DU SPORT À TON CORPS »

Pour accompagner les clubs sportifs du territoire, l'Agglomération a relancé un appel à projet « Donne du Sport à ton Corps » pour l'année 2021. L'objectif de ce dispositif est de soutenir des projets valorisant la mise en place d'un nouveau créneau en lien avec le sport santé.

Quatre clubs ont été retenus : Réveil Vernantais Tennis de Table (Ping Santé), Saumur Natation (Nagez forme santé), Saumur Volley-Ball (Soft Volley), Club d'Athlétisme du Pays Saumurois (Gym'poussette, Marche Nordique).



STATION TRAIL « SAUMUR VAL DE LOIRE » (CRÉATION EN 2019)



Création de 12 parcours trail sur le territoire et de 4 ateliers spécifiques :

- 4 parcours VERT (< 10 km)
- 4 parcours BLEU (entre 10 et 20 km)
- 3 parcours ROUGE (entre 20 et 45 km)
- 1 parcours NOIR (> 45 km)

Création d'un site internet :

<https://stationdetrail.com/fr/stations/saumur>

Création d'une application smartphone

Communication dans revues spécialisées et sur divers salons du trail

Les parcours ont été entièrement balisés par les agents de l'Agglomération entre octobre et décembre 2020 et l'inauguration des panneaux de départ a eu lieu le jeudi 20 mai 2021.

UNE NOUVELLE DIMENSION DU SPORT SANTÉ SUR LE TERRITOIRE

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de publication en préfecture : 03/12/2021

En janvier 2020, une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et le Centre Hospitalier de Saumur avait été signée, pour permettre aux patients souffrant d'Affections de Longue Durée (ALD) de bénéficier d'un programme d'activités physiques et sportives adaptées.



Ce dispositif de « **Sport sur Ordonnance** » a repris en septembre 2021.

Les élus du territoire souhaitent proposer aux bénéficiaires du territoire, inscrits sur l'une des ALD citées ci-dessous, 4 domaines d'activités physiques (activité aquatique, activité fitness, activité de renforcement, activité athlétique) sur une session gratuite de 10 séances (environ 3 mois) renouvelable une seconde fois :

- Adultes souffrant des pathologies suivantes : oncologie (cancer du sein et pelvien), diabète de type 2, pathologies cardiovasculaires et coronariennes
- Enfants souffrant des pathologies suivantes : obésité infantile et oncologie pédiatrique

En parallèle de ces actions, un colloque a eu lieu le samedi 23 octobre 2021 portant sur la thématique « **la résilience par le sport** » avec comme intervenants, Marie-Amélie Le Fur (médaillée paralympique), Laurent Luyat (journaliste sportif), André Pisani (psychologue et conférencier TOP, Technique d'Optimisation du Potentiel) et David Charrier (polytraumatisé ayant relevé un défi sportif).

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	+++
Cohésion sociale et solidarité	+++
Modes de production et de consommation responsables	

The background of the entire page is a blue-tinted photograph. It depicts a professional setting where several people are working. In the foreground, a hand is pointing at a tablet held by another person. Below the tablet, there are documents with various charts, including bar graphs and donut charts. Another hand is visible in the lower right, holding a pen over one of the documents. The overall scene suggests a collaborative work environment focused on data analysis or business planning.

RESSOURCES HUMAINES

DÉPLOIEMENT DU TÉLÉTRAVAIL DANS LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Aceusé de réception en préfecture
049-200071976-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021



Le télétravail mis en place quelques mois avant la période de COVID19 de manière expérimentale, a été remplacé pour les agents administratifs de l'Agglomération par une période de « travail à distance » sur la totalité des temps de travail.

Les outils expérimentaux prévus pour la mise en place progressive du télétravail ont été rapidement déployés partout et pour tous.

La proposition de prolonger la période d'expérimentation jusqu'à l'automne 2020 a permis de faire le point avec les nouveaux élus de l'Agglomération et de construire avec eux l'avenir de ce mode de travail dans la collectivité.

Début 2021, après le bilan de cette période expérimentale, la décision d'instaurer de manière pérenne ce mode de travail est aujourd'hui indiquée dans les fiches de postes lors des recrutements de nouveaux agents.

A la rentrée de septembre 2021, 84 agents de la CASVL (soit près d'un tiers des effectifs) issus de toutes les Directions ont demandé à télétravailler à raison de 2 à 8 jours par mois.

La mise en place pérenne du télétravail a débuté au 1^{er} septembre 2021.



2 à 8 jours

de télétravail par mois par agent

84

agents télétravailleurs

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



200 €

versés par an aux agents
bénéficiant du
forfait mobilité durable

MISE EN PLACE DU « FORFAIT MOBILITÉ DURABLE » EN 2021 AU BÉNÉFICE DES AGENTS UTILISANT UN CYCLE OU LE COVOITURAGE

L'Agglomération souhaite favoriser l'usage des déplacements alternatifs et durables pour les trajets domicile-travail de ses agents.

Le décret instituant cette possibilité dans la Fonction Publique Territoriale étant paru le 9 décembre 2020, les membres du Comité Technique ont émis un avis favorable à l'instauration du « Forfait Mobilité Durable » le 2 février 2021. Celui-ci a ensuite été soumis à l'approbation du Conseil communautaire le 4 février 2021 selon les modalités ci-dessous :

Tous les agents effectuant leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle, leur Vélo à Assistance Électrique personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage, bénéficient du remboursement de leurs frais engagés.

Pour en bénéficier l'agent doit se déplacer pendant un **nombre minimal de 100 jours sur une année civile**. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Les déclarations sur l'honneur pour 2021 ne se feront qu'en fin d'année au regard du nombre total de jours où l'agent a utilisé les déplacements doux sur l'année. Aucun forfait n'a donc été versé pour le moment.



PERSPECTIVES

Un bilan au bout d'un an d'application sera réalisé.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	++
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	

MATÉRIEL DE PROTECTION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

La Communauté d'Agglomération a fait le choix pour se fournir en matériel de protection de ses agents contre le COVID 19, d'opter pour des fournisseurs locaux afin de limiter le transport et de favoriser l'emploi local.



Elle a notamment acquis :

- des masques tissus auprès de l'ISTA (Insertion Sociale par le Travail Adapté) basée à Neuillé
- du gel hydro-alcoolique fabriqué par la société Vegextra basée à Montreuil-Bellay
- des distributeurs de gel à pédale auprès d'un fabricant (Atelier Huet) installée à Gennes-Val-de-Loire
- des protections type « plexiglas » auprès de l'imprimerie Val de Loire de Saumur
- des visières de protection pour les agents auprès de l'entreprise Jean Bal basée à Longué-Jumelles

PERSPECTIVES

Poursuite de ces achats avec ces fournisseurs tant que perdure la crise sanitaire.

Lutte contre le changement climatique	
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	++
Modes de production et de consommation responsables	+



1 150

masques tissus lavables 50 fois



100 L

de gel acquis

24

distributeurs de gel

12

protections type plexiglas

100

visières acquises



ADMINISTRATION ET MOYENS GÉNÉRAUX

PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE

Accusé de réception en préfecture
049-200071976-20211128-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Un panneau d'affichage numérique a été installé à l'entrée du siège de l'Agglomération Saumur Val de Loire. Il permet de remplacer les panneaux utilisés avec affichage papier à l'arrière du bâtiment.

Cela permet de ne plus éditer l'ensemble des documents précédemment affichés, à savoir les comptes-rendus de Bureau et Conseil, les arrêtés et décisions du Président, les compte-rendus d'analyse d'eau...

Par ailleurs, il y a un gain de temps non négligeable pour l'agent de l'accueil qui n'a plus à imprimer les documents et à les afficher.



267

pages n'ont pas été imprimées
pour affichage depuis
janvier 2021

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	+
Cohésion sociale et solidarité	+
Modes de production et de consommation responsables	+

DÉMARCHE DE GESTION DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

- 5 To
(5 000 Gigaoctets)

de données sur les serveurs
(données inutiles ou obsolètes,
doublons, brouillons...)

- Sensibilisation des agents à la gestion de l'information numérique.
- État des lieux des arborescences et amélioration des plans de classement informatiques
- Application de règles partagées de nommage des fichiers
- Accompagnement au changement

AVANT UN PLAN DE CLASSEMENT

000BUREAU_PORTABLE	REUNIONS_DIRECTIONS
2012_D461	SAUMUR_ANJOU_HISTOIRE
2016_D6_Crue_Loire	SAUMUR_VAL_DES_OIRES_SAUMUR_AGGL
2016_D461	SCHENAR_DIRECTEUR_INFORMATIQUE
2017_Tout_Avenir	SERVICE_PES_ARCHIVES
2018_Anjou_Velo_Vintage	SERVICES_VISITES
2018_JanvierCOQ_CCI	SITE_INTERNET_SVL
2018_LOIRE	STATISTIQUES
ADHESION	TABLEAUX_DE_GESTION
AEDIA	TENUE_DES_REGISTRES
ARCHIVAGE_ELECTRONIQUE	VERSEMENTS_INVENTAIRES
ARCHIVES_CLASSEMENT	10ans_liuret_les_rendez-vous_de_l_histoire.pdf
ARCHIVES_COMMUNALES	2007_AM_NANTES_Quartiers_a_vos_Memoires.pdf
ARCHIVES_COMMUNAUTAIRES_INTERCOMMUNALITE	2020_Site_arbre_obligations_vice-presidents.pdf
ARCHIVES_PRIVES	2011-06-28 Trésor Ducs d'Anjou.pdf
BIBLIOGRAPHIE	AMS_Note_memoire_juin2012.doc
BIBLIOTHEQUE_DU_SERVICE	CADASTRE_et_GENEALOGIE.doc
COMMUNICATION	CASLD_Documentation_Plan_de_classement.doc
CONSERVATION	CASLD_TourismeSCOPE_CA_2005.pdf
CORRESPONDANCE	Charte_Environnement_aggle_saumur.pdf
DELIBERATIONS	Charte_Internet_Ville_et_CCAAS_depuis_Janvier_2007.doc
DEMATERIAISATION_COURRIER	Code_de_deontologie_des_Archivistes_CIA.doc
DOCUMENTATION	Colloque_les_patrimoines_de_l'equitation_francaise.pdf
ELIMINATIONS	Decret_n°2011-1642_du_23_novembre_2011_ASSISTANTS_TERRITORIAUX_et
Enquete_parc_jardins	deliberation_2008-07-DC_17_avril_2008_délégation_pouvoirs_Conseil_Bureau_President.pdf
ENTREES	DOC_VILLE_Bibliothèque.doc
FORMATION_CONCOURS	Documentation_Retraction_Ville.doc
GAZETTE_DES_ARCHIVES	Fiche individuelle de l'été Joseph BONNOT.doc
local_archives_singe	Guide_du_SEML_Documentation_francaise.pdf
NUMERISATION	Histoire des principaux bâtiments communaux.doc
OPEN_DATA	INTERCOMMUNALITE_plan_de_classement_dossiers_documentaires.doc
ORDRES_DE_MISSION	Maison_Histoire_France_avant_projet.pdf
PALEOGRAPHIE	mai 2012 - Note AJCF calendrier de mise en oeuvre du volet intercommunal de la réforme territoriale.pdf
PERSO	paies_L_preformation_version1.pdf
prote	Promuseum.pdf
RECULEMENT	RAA_Cadre_reglementaire.doc
REFONTE ARBORESCENCE	Revue de presse électronique1.htm
REGLEMENTATION	Revue de presse électronique2.htm

APRÈS UN PLAN DE CLASSEMENT

ARCHIVAGE_ELECTRONIQUE
CASVL
FONDS
NUMERISATION
REGLEMENTATION
SALLE_LECTURE
SERVICE

PERSPECTIVES

Mettre en place des formations régulières pour les agents sur la gestion de l'information numérique et les usages du numérique afin de rationaliser l'utilisation, la production et le stockage des données sur les serveurs et les applications-métiers (en partenariat avec le SSI).

Proposer annuellement des séances de « ménage des serveurs » aux agents, afin de prévenir la surcharge des serveurs et limiter la consommation d'énergie nécessaire pour les faire fonctionner.

Lutte contre le changement climatique	++
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	+

VALORISATION DES SUPPORTS « PAPIER ET ÉLECTRONIQUE » DÉTRUITS DANS LE CADRE DES ÉLIMINATIONS RÉGLEMENTAIRES D'ARCHIVES PUBLIQUES

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20211125-2021-134-DC-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

SUPPORT PAPIER :

Chaque année le service des Archives communautaires procède à l'élimination réglementaire d'archives publiques.

La destruction physique des documents doit être effectuée de manière irréversible et confidentielle, par incinération, broyage ou déchiquetage ; c'est pourquoi elle est réalisée par une société spécialisée dans le traitement des déchets qui délivre, à l'issue de l'opération de traitement, un certificat de destruction et procède à la valorisation des matières détruites.

SUPPORTS ÉLECTRONIQUES :

Le service des Archives communautaires a procédé cette année à l'élimination réglementaire d'archives publiques stockées sur supports électroniques (disques durs, clé USB, cédéroms, etc.).

Au même titre que les « documents papiers », les données doivent être détruites de manière sécurisée. Alors que pour les documents papiers, le contenu est éliminé à la destruction du support, ce n'est pas le cas pour les données stockées sur supports électroniques.

La destruction des supports et de leur contenu est assurée par une société spécialisée qui utilise un procédé garantissant la destruction complète des plateaux, mécanismes et composants électroniques, rendant les données irrécupérables. Un certificat de destruction est délivré à la collectivité et les résidus de broyage sont valorisés.

Afin d'optimiser cette action, le service a demandé au service des Systèmes d'information de recenser les DEEE (Déchets d'équipement électrique et électronique) stockés dans leurs locaux pour qu'ils soient détruits dans les mêmes conditions de sécurité et dans le même souci de préservation de l'environnement.

PERSPECTIVES

L'élimination réglementaire des archives sur support papier est une procédure annuelle menée par le service ; par conséquent, l'action de valorisation est réalisée tous les ans et gratuitement auprès d'une société spécialisée (apport volontaire par collectivité).

Pour l'élimination des archives sur support électronique, la volonté du service est de réaliser une opération de destruction tous les 3 à 5 ans, en fonction des volumes concernés et en fonction de l'évolution de la réglementation.

Lutte contre le changement climatique	+
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	+
Épanouissement de tous les êtres humains	
Cohésion sociale et solidarité	
Modes de production et de consommation responsables	



1,5 T

de papier valorisée par an.

40 m

de linéaires d'archives éliminés
par an environ ainsi valorisés
en papier recyclé

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



Rédaction

Services de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Coordination

Service environnement

dege.environnement@agglo-saumur.fr

Réalisation

Service communication

l.creuxlebois@ville-saumur.fr

s.allory@agglo-saumur.fr